

Le Numéro } FRANCE..... Un franc
 } ÉTRANGER.. 25 cents

2^e ANNÉE

Vol. 14. — Novembre 1898



LA REVUE

DES

DEUX FRANCES

Revue Franco-Canadienne

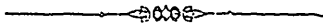


Directeur :
 Achille STEENS

Sommaire

Paul Bourget (DE L'ACAD. FRANÇ.)...	Combourg et Chateaubriand.....	97
Jérôme Doucet.....	La Chanson de la Fleur.....	HORS TEXTE
Arthur Buies.....	Dans la Gaspésie.....	101
Charles Lemire.....	De Paris au Canada en chemin de fer.....	110
Georges Coinet.....	L'Eglise du village.....	113
Fodolphe Brunet.....	Les Catholiques et la liberté politique.....	114
Léon de la Morinerie.....	Sonnets.....	123
Mérys.....	Enfance.....	126
Léon Mainville.....	Les Sociétés canadiennes-françaises aux Etats-Unis.....	127
Armand Villette.....	Un Musée du Crime.....	133
Henry de Goudourville.....	Un Duel sous la Restauration.....	153
Madame de Bawr.....	L'Aventure de Michel Perrin.....	172
Philippe Malpy.....	Le Théâtre à Paris.....	192

ÉCHOS DE PARIS. — CHRONIQUE DES DEUX FRANCES. — LA MODE PARISIENNE.



BUREAUX :

FRANCE

23, RUE RACINE
 PARIS

CANADA

30, R. ST-JACQUES | 29, R. ST-JEAN
 MONTRÉAL | QUÉBEC

ÉTATS-UNIS

21, RUE GOLD
 LOWELL, MASS.

Administration Française

PARIS — 23, rue Racine, 23 — PARIS

DE 2 A 5 HEURES DU SOIR, TOUS LES JOURS

LA

Revue des Deux Frances

Secrétaire de la Rédaction : Rodolphe BRUNET

Abonnements pour la France, le Canada et les Etats-Unis

Un An. { 15 francs. | Six Mois { 9 francs.
 { 3 dollars. | { 1 \$ 80 cts.

Les abonnements seront servis dans toute l'Amérique par nos Administrations de *Montréal*, de *Québec* (Canada) et de *Lowell*, Mass. (E.-U.).

PUBLICITÉ

La publicité se traite directement : Au **Canada**, avec nos administrateurs de *Québec* et de *Montréal* ; aux **Etats-Unis**, avec notre Administrateur de *Lowell*, Mass., ou avec les Agents dûment accrédités par eux ; en **France**, avec la Direction de Paris.

A chaque Numéro : **LA MODE PARISIENNE**

Ch. Dieudé-Defly

INGENIEUR-ARCHITECTE

16, Rue de la Tour-des-Dames, Paris

Tous les jours de 4 à 6 heures

Devis de constructions et plans
d'immeubles de rapport

VILLAGES, HOTELS, USINES, ÉTABLISSEMENTS
INDUSTRIELS, THÉÂTRES

Rehaussements d'hôtels particuliers
et transformations en immeubles
de rapport

GÉRANCE, ENTRETIEN D'IMMEUBLES
ET PROPRIÉTÉS

Achat et vente d'immeubles,
prêts hypothécaires, ouverture de crédit
Devis généraux, plans, installations

pour l'exposition de 1900

ENTREPRISE A FORFAIT

Vente par annuités

d'habitations et maisons de rapport

Pour les Français, Canadiens et Américains séjournant à Paris, la maison dispose d'appartements très confortables et d'hôtels particuliers meublés ou non. On peut demander des renseignements par correspondance.

GRANDE PHARMACIE

DE LA

Croix de Genève

142, Boulevard Saint-Germain, 142

PARIS

MAISON DE CONFIANCE

SPÉCIALE POUR LES ORDONNANCES ET
ANALYSES MÉDICALES

PRIX MODÉRÉS ET SPÉCIAUX POUR LES ABONNÉS

Spécialement en dépôt

SUCRE ÉDULCOR

LE SEUL PERMIS AUX DIABÉTIQUES

DRAGÉES FERRÉ

CONTRE LA CONSTIPATION

Les Produits de la Maison se trouvent dans
les principales pharmacies de Québec et
de Montréal.

REMISE AUX DOCTEURS

PAGES

MANQUANTES



La Chanson de la Fleur

Pour Madeleine Lemaire.

Les fleurs au bout des tiges vertes.
Entr'ouvertes,
Sont des brûle-parfums discrets.
De leur cœur monte une fumée
Invisible, mais parfumée,
Et troublante comme un secret.

Les fleurs au bout des tiges vertes,
Entr'ouvertes,
Sont les auberges du grand ciel
Où la gent insecte se grise,
Où l'abeille à la robe grise
Vient puiser le suc de son miel.

Les fleurs au bout des tiges vertes,
Grand'ouvertes
Sur la palette du bon Dieu,
Sont les couleurs dont il décore
Le soleil couchant ou l'aurore
Et fait le bonheur de tant d'yeux.

La fleur, sur sa tige coupée
Dans l'eau trempée,
Recluse en notre appartement,
Le matin si fraîche, à l'orée
Languit, souffre et, décolorée,
Quand vient le soir, meurt tristement.

Fleur séchée aux feuilles d'un livre
Nous fait revivre
La souvenance d'un beau jour,
La marguerite que l'on cueille
Épèle aux amants, feuille à feuille,
La cantilène de l'amour.

Jérôme Doucet.



Combourg

et

Chateaubriand

Je me trouvais l'autre semaine à Dinan, et tout près du château de Combourg, où fut élevé Chateaubriand. Je ne pus résister au désir de visiter cette place, qui devrait être chère à tous les lettrés du XIX^e siècle, car l'enfant qui se promenait dans les couloirs de ce château breton — voici aujourd'hui cent ans, — habitait dès lors son jeune cœur à cette mélancolie profonde et sa jeune imagination à cette rêverie sauvage qui passèrent dans ses livres d'homme et dont toute la poésie du siècle fut bouleversée... Mais qui se rappelle ces commencements de notre art moderne, même parmi les orfèvres les plus raffinés de notre prose contemporaine, — prose sortie tout entière du cerveau de l'auteur des *Mémoires d'Outre-Tombe*? Et je doute que beaucoup de mes confrères de la génération nouvelle aient, même par hasard, sinon par piété esthétique, suivi le chemin qui, à travers les bois, mène vers le vieux manoir...

Les quatre tours s'élèvent, massives et féodales, au milieu d'un parc verdoyant. Le château a été réparé ces dernières années, et une toiture en poivrière monte par-dessus les créneaux auxquels plus une pierre ne manque. Un perron tout neuf remplace le pont-levis d'autrefois, et, à l'intérieur, les tapisseries des Gobelins garnissent les murs, les meubles précieux emplissent les chambres. Il faut, pour retrouver le donjon

où René a grandi, exécuter par la pensée un travail tout contraire à celui que terminent à peine l'architecte, les maçons et les tapissiers. Trois choses y aident, dont pas un détail n'a bougé : ce parc lui-même, cet horizon et ce que le gardien du château appelle « la chambre de l'auteur ». Il est démesuré, le parc, et presque sans une allée ; des rangées d'arbres enclosent des étendues de prairies où l'herbe pousse et que des pommiers bas transforment en vergers naturels. Il est démesuré aussi, l'horizon, tout revêtu de forêts dont la cime indéterminée, — comme disait éloquemment l'écrivain des *Martyrs*, — ondoie jusqu'à l'extrême limite du paysage, tandis qu'au pied du château, un étang immobile stagne et frissonne. Elle est attendrissante et sombre, la petite chambre, meublée du bureau, du fauteuil, du crucifix et du lit du grand homme. Sur cette table, il travaillait aux pages passionnées de son livre posthume. Sur le bras du fauteuil, il s'accoudait dans les heures de son inguérissable ennui. Devant ce Christ, il songeait à l'abîme obscur, au redoutable au-delà de ces heures spleenétiques, — et sur ce lit de fer, garni de rideaux de calicot blanc, il a rendu son dernier soupir, dans l'attitude qu'un dessin au crayon, fait après sa mort et accroché au chevet du lit, nous a conservée. De ce visage tourmenté, dédaigneux et triste, la ligne seule est demeurée, émaciée par la mort, mais si fière encore et d'un superbe qui convient admirablement au noble éloquent, dont les périodes sonores éveillèrent un écho endormi dans toutes les âmes du siècle nouveau-né. Vous rappelez-vous les vers du poète des *Fleurs du Mal* :

..... Qu'en reste-t-il, c'est affreux, ô mon âme !
 Rien qu'un portrait très pâle, aux trois crayons,
 Qui lentement meurt dans la solitude,
 Et que le temps, injurieux vicillard,
 Chaque jour frotte avec son aile rude...

Si l'on ne rencontrait dans ces pèlerinages aux pays où ont vécu d'illustres artistes, que l'émotion pieuse d'une intimité plus étroite avec leur personne, certes, il vaudrait encore la peine de se détourner de sa route pour éprouver cette émotion et goûter cette intimité. Mais il y a mieux ici qu'un trait senti-

mental, et l'intelligence du critique trouve à profiter au moins autant que la dévotion de l'enthousiaste. C'est une hypothèse de la philosophie littéraire contemporaine que l'esprit grandit comme une plante et qu'il absorbe en lui, par un travail inconscient et profond, tout le suc nourricier du milieu dans lequel il est placé. Ce mot de milieu désigne aussi bien les circonstances morales que les circonstances physiques dont la pression influe sur nous. Spinoza et les idées de l'*Ethique*, Schiller et la doctrine de ses drames, Napoléon et son prestige de gloire, la Révolution française et ses théories sociales, tous ces éléments divers constituaient, par exemple, une portion du milieu où vécut Goethe. L'autre portion fut constituée par les spectacles que ses regards d'adolescent rencontrèrent, par l'atmosphère où sa machine animale se développa, par le commentaire concret que ses sens préparèrent d'avance à son style. Quand un poète écrit les syllabes du mot « campagne » ou du mot « bois », c'est une certaine campagne, c'est un certain bois qu'il se représente, et tout le cortège des impressions premières se met en branle, évoquant pour lui une réalité connue avant même qu'il ne songeât à la décrire. C'est ce second milieu que des visites aux patries des grands écrivains rendent seules perceptible. Si vous n'avez pas vu l'Ecosse et ses bruyères, vous pénétrerez difficilement Burns, comme si vous n'avez pas vu le brouillard jaune noyer les rues de Londres, vous comprendrez mal le tour d'imagination d'un Dickens et les gaietés macabres de ses personnages comiques. Plus la visite sera locale et plus aussi vous vous figurerez avec précision les états de l'âme de l'artiste dont vous contemplez la terre. Ce Chateaubriand, dont l'enfance âpre et torturée a végété dans ce vieux château, a dû emprunter à cet horizon immense le goût des vastes perspectives, comme à l'aspect magnifique et désolé de son Combourg ce goût d'une attitude hautaine et volontiers morne dans sa hauteur. Assurément si des facultés natives et héréditaires ne l'eussent incliné d'abord vers ces sentiments d'une aristocratie un peu théâtrale, ni l'horizon des grèves de Bretagne, ni la silhouette de cette « tant vieille tour du More » n'eussent suffi à les susciter dans le petit garçon qui courait les allées du parc avec sa sœur Lucile. Mais

les hasards qui favorisent ou compriment l'élan de nos facultés furent cette fois dans un parfait accord avec les tendances premières de l'homme. On sait quelle nature de talent en est résultée.

J'imagine qu'à rechercher ainsi sur les lieux mêmes l'origine secrète d'une intelligence d'artiste on renouvelerait singulièrement la critique et la littérature de voyages. D'ordinaire, en effet, les voyageurs se soucient peu de faire de la psychologie, et les critiques se soucient peu de voyager. Gens de bibliothèques et de recherches savantes, ils prennent volontiers de seconde main leurs documents sur les pays où les écrivains ont vécu. C'est ainsi que Sainte-Beuve, qui disséqua tant de personnages et avec une telle minutie, vécut sédentaire quasi toute sa vie, et fors un court voyage en Italie, un séjour à Lausanne et un séjour à Liège, vit des yeux de son corps, — comme on dit, — peu d'horizon et peu de sites. Aussi bien, ne pourrait-on pas reprocher à ses analyses d'être trop exclusivement individuelles et de ne pas montrer assez le lien qui rattache le tempérament à la race, la physiologie au climat, le style aux impressions ambiantes? Lorsque Balzac concevait la fable d'un roman et la plaçait dans un coin de province, il entreprenait un voyage dans cette province, voyait la ville, étudiait le quartier, la maison. Il a ainsi commencé une sorte de géographie romanesque de la France. Je conçois, pour ma part, une sorte de géographie critique, aussi exacte que celle de Balzac et plus réelle, qui, interprétant d'une part les villes et les paysages par les œuvres des écrivains, d'autre part expliquant ces œuvres par les villes aussi et les paysages, découvrirait ou vérifierait beaucoup d'hypothèses sur le mystérieux enfantement de ce que l'on appelle un Idéal?

Paul Bourget,

De l'Académie française.

DANS LA GASPÉSIE

(*Retour d'excursion*).

I

J'arrive, je donne à mon cerveau le temps de se rafraîchir, de se délasser d'une préoccupation qui l'a investi pendant plus de six semaines, je rassemble en paix mes souvenirs, laisse mûrir les réflexions et les idées suggérées par l'observation, classe tant bien que mal mes notes, en recueille quelques-unes et me voilà à l'œuvre,

La Gaspésie, dont je veux aujourd'hui entretenir nos lecteurs, ne tient pas absolument dans le creux de la main. C'est une des cinq à six grandes divisions de la province de Québec, de cette province presque exclusivement française, qui fait partie de la « Puissance du Canada », ensemble de colonies anglaises qui n'a pas moins de 3.450.000 milles carrés en superficie, chiffre qu'il faudrait presque tripler pour le mettre en kilomètres.

De cette étendue, la province de Québec prend, à elle seule, la petite fraction de 350.000 milles carrés environ, en y comprenant une adjonction récente de territoire qui l'a augmentée d'un tiers de plus, soit 115.000 autres milles carrés, ce qui représente la France et la Prusse réunies, un morceau assurément digne de porter le nom de « province ».

La Gaspésie, située à l'extrémité orientale de cette « province », en est une des grandes divisions, comme je viens de le dire, pas la plus grande, néanmoins : c'est une presqu'île d'à peu près 70 lieues de longueur sur 30 de largeur, baignée d'un côté par

les eaux du golfe Saint-Laurent et, de l'autre, par celles de la Baie-des-Chaleurs qui, à proprement parler, n'est qu'un bras détaché du golfe, s'enfonçant profondément dans l'intérieur des terres, entre la Gaspésie et la province du Nouveau-Brunswick.

Ayant établi très sommairement cette situation géographique, disons que la Gaspésie ne compte guère plus ou peut-être moins de 70.000 habitants. Ce chiffre est tout à fait hors de proportion avec l'étendue de la péninsule gaspésienne : il ne souffre même pas de comparaison avec le développement de la population dans les autres parties de la province de Québec. Celle-ci, en effet, renferme aujourd'hui un nombre d'habitants évalué à 1.800.000, en chiffres ronds, malgré l'exode aux Etats-Unis d'un demi-million de Canadiens français. Pendant les derniers trois quarts de siècle, cet exode a eu des époques de véritable frénésie ; mais, heureusement, il s'est de beaucoup ralenti depuis quelques années, depuis qu'on a commencé à faire dans la « province » de la colonisation méthodique et du rapatriement des Canadiens émigrés un objectif impérieux, depuis surtout que l'industrie, sous toutes les formes, a pris un essor tellement extraordinaire que la province de Québec, simple colonie de la Grande-Bretagne, va pouvoir lutter, avant l'expiration de la prochaine décade, sur un pied égal avec les nations les plus industrieuses et les plus productives du monde.

Aujourd'hui qu'on a fini par acquérir en France un assez bon nombre de notions à peu près exactes sur le Canada et en particulier sur la province de Québec, il est bon de rappeler qu'il n'y a pas bien des années encore, on regardait le Canada comme un pays inhabitable pour des Européens, couvert pendant sept à huit mois de l'année de neige et de glace ; le nom de Canadien répondait à quelque variété de Peau-Rouge ayant de l'affinité avec l'Esquimau, et l'on ne se donnait pas beaucoup la peine de savoir si cette ancienne colonie française était peuplée par d'autres êtres que les ours blancs, les castors, les loutres, les élans ou les visons. Sans doute ces aimables quadrupèdes vivent en grand nombre dans l'Amérique du Nord ; ils vivent même dans une confraternité réellement exemplaire, mais pas du tout exclusive, et admettent volontiers le voisinage de l'homme.

L'ours blanc, pour sa part, n'a pu être amené encore à abandonner l'océan arctique, malgré tous les artifices de la suggestion ; il faut, pour lier connaissance avec lui, le relancer jusque dans ses retraites glaciales. Heureusement que la course effrénée vers les mines d'or du Klondyke va nous rapprocher de lui d'une douzaine de degrés de latitude ; ce sera un grand bonheur pour nous.

Quant aux glaces et aux neiges qui ne nous laissent guère qu'un été éphémère, il est bon de noter que, sur une population de 1.800.000 âmes, on ne trouve qu'une demi-douzaine à peu près de personnes qui meurent de congélation chaque hiver, et encore faut-il que la statistique, cette excellente et infailible pourvoyeuse, nous aide à obtenir ce chiffre. Il n'y a donc encore rien d'alarmant sous le rapport des rigueurs du climat. Combien ne sera-t-on pas rassuré quand on saura que le climat canadien a toutes les vertus et tous les avantages, excepté celui de faire pousser les bananes, les oranges et la canne à sucre.

Mais revenons à la Gaspésie.

Il faut toujours revenir à la Gaspésie.

Cette gigantesque presque-île, qui a la forme d'une trompe d'éléphant, mais d'un éléphant antédiluvien, est comprise, comme bien d'autres contrées de notre globe, entre certains degrés de latitude et de longitude. Ne nous occupons ni des uns ni des autres. Disons tout de suite que la Gaspésie est composée de plusieurs territoires très différents les uns des autres : tels « l'intérieur », qu'on ne connaît pas, parce qu'il n'a jamais été exploré ; en second lieu, la « Côte Maritime », ou les rivages du golfe Saint-Laurent, qui s'étendent sur un parcours d'environ 200 milles, et enfin la Baie-des-Chaleurs, dont nous avons à parler spécialement aujourd'hui.

II

La Baie-des-Chaleurs n'a rien de commun avec les autres parties de la province de Québec, ni même avec le reste de la Gaspésie, dans laquelle elle est enclavée. Elle n'en a ni l'aspect, ni l'originalité profonde, ni la grandeur mêlée de grâce enfan-

tine, ni l'imprévu qui semble être un des attributs essentiels de la nature canadienne.

On s'y croit transporté sur les bords chatoyants, inondés de soleil, de l'Adriatique, quoique ceux de la « baie » soient souvent noyés dans d'épais brouillards qui les couvrent en un instant d'une épaisse nuit blanche, et ne se dissipent néanmoins qu'après 15 à 20 heures de durée, et quelquefois plus. On s'y trouve au milieu de la population la plus paisible, la plus douce, la plus honnête et la plus hospitalière peut-être qu'il y ait au monde, population qui n'a aucune idée des mobiles, des ressources, des artifices ni des manières de nos sociétés qui ont tant reçu déjà de l'ancien monde et qui continuent de lui tant emprunter encore. Ajoutons que la Baie-des-Chaleurs est la région la plus cosmopolite de toute la province. Elle a été peuplée également, et à peu près dans le même temps, de « loyalistes » américains, restés fidèles à l'Angleterre en 1776. d'Écossais, d'Irlandais, de Jersais, d'Acadiens et plus tard seulement de Canadiens-Français, devenus aujourd'hui l'élément le plus nombreux.

Il n'est pas d'endroit de la province où l'usage des deux langues, anglaise et française, soit aussi courant, aussi commun à tout le monde en général ; il faudrait néanmoins observer que les Canadiens-Français apprennent et parlent presque tous l'anglais, soit dans les écoles, soit dans la vie commune, mais que les Écossais et les descendants des « loyalistes » américains ne se donnent guère la peine d'apprendre le français. Par exemple, l'harmonie est parfaite, admirable, entre toutes les races, de même qu'entre les différentes religions et sectes qui se partagent la foi des habitants. Chaque paroisse ou chaque canton renferme des églises de dénominations différentes qui vivent dans une confraternité évangélique, dans une tolérance réciproque, tellement habituelle et naturelle que les habitants ne se doutent même pas qu'ils l'exercent. Grâce à leurs origines variées, mais toutes égales, à leur longue séquestration qui a amené l'uniformité dans les habitudes, à la distance qui les a tenus en dehors du développement des autres parties du pays et d'un contact fréquent avec leurs populations, les habitants de

la Baie-des-Chaleurs ont gardé dans les mœurs, dans le genre de vie, dans le langage, les manières et les dispositions, une teinte uniforme dans laquelle viennent se fondre les diversités de chaque race, et qui est telle qu'ils en ont perdu leur caractère distinctif. Américains, Écossais, Irlandais, Jersais, Acadiens et Canadiens offrent, à part la langue qui restera toujours comme une ligne de démarcation infranchissable, la plus parfaite et la plus insolite ressemblance.

Cette uniformité surprenante, caractéristique d'une population entière, se fait sentir dans tout ce que l'on voit, dans tout ce que l'on entend à la Baie-des-Chaleurs. Les arbres, les plantes, les animaux, les hommes, tous y participent. Ils la tiennent en outre de l'apparence et de la conformation des lieux qui ont comme une même manière de varier entre eux, qui cachent au fond de leurs dissemblances une physionomie commune qui les fait immédiatement reconnaître par l'homme habitué aux paysages du Saint-Laurent.

Ce que tout voyageur admettra sans conteste et d'emblée, c'est que la Baie-des-Chaleurs est adorablement belle. Mais, entendons-nous. Cette beauté consiste uniquement dans la régularité des formes, dans l'harmonie de la physionomie. C'est une beauté sans relief, sans originalité, sans caractère : on n'éprouve en l'apercevant aucune émotion, aucun attrait irrésistible. Purement plastique, elle n'attire, ni ne séduit, ni ne subjuge. C'est une belle personne qui n'a aucun défaut, si ce n'est un très grand qui est d'être parfaite. Vous lui dites qu'elle est admirable, sans rien sentir. Elle ne fait rien vibrer en vous, pas la moindre passion dans l'admiration.

La caractéristique de sa physionomie, qui est la négative, s'imprime sur tout ce qu'elle renferme, promontoires, baies, rivages, bois, routes, bêtes et champs. On pourrait prendre les uns pour les autres, avec un effort d'imagination. Dans leur placidité écrasante et universelle vous les distinguez à peine. C'est la même succession d'aspects, avec la même empreinte sur la physionomie et dans les allures, si allures il y a, dans des expressions, des gestes et des mouvements invariables. On ne

saurait trouver nulle part un pareil effort de tout ce qui existe pour ne jamais changer de ton ni d'attitude.

Pour moi, j'en étais atterré, accablé, sans oser m'en plaindre devant qui que ce fût, de peur de troubler un seul instant, par des paroles discordantes, des oreilles habituées à entendre le même refrain admiratif, sans aucune atténuation ni réserve.

Je n'avais jamais vu une si belle chose me dire si peu à l'âme, ou me parler avec une si énervante discrétion. Là seulement j'ai compris pour la première fois combien la beauté qui n'est que dans les formes est muette, vide, nulle. Le génie peut traduire cette beauté par le style ou par la peinture ou par la sculpture ; mais alors, ce n'est plus qu'une œuvre d'art ; en elle-même elle n'a ni souffle ni vie.

Une morne quiétude règne sur tout le parcours du long rivage qui s'étend à l'embouchure de la Ristigouche à la baie de Gaspé. La marée elle-même, honteuse de son mouvement, semble vouloir le dissimuler à tous les regards, la marée, charme tous les jours renouvelé des bords du Saint-Laurent, avec ses agitations, avec ses emportements même, avec ses mugissements, avec son tonnerre roulant de flots qui se poussent les uns sur les autres et se brisent avec fracas sur les rivages résonnants de cette fanfare tumultueuse.

Pour quiconque veut mourir en paix, la Baie-des-Chaleurs est une tombe entr'ouverte qui semble attendre, silencieuse, assurée, implacable dans sa douceur patiente, qui ne vous accorde même pas la jouissance d'un frémissement ni d'une angoisse. Il semble que tout y exhale comme un dernier soupir qui dure toujours, tels ceux que l'on entend sur les bords du Léthé où règnent le silence et l'oubli éternels.

III

Il y a cependant des endroits de la Baie-des-Chaleurs qui échappent à cette douloureuse monotonie, et par-dessus tout Port-Daniel, situé presque à l'extrémité de la Baie, qui ressent l'approche du golfe et qui s'agite, impatient de s'y rattacher.

Oh ! Port-Daniel ! Comme on y respire enfin ! Avec hâte on s'y dégage de l'étreinte de la baie qui vous enserre dans ses interminables contours, dans ses anses sans fin, dans sa flatulente ceinture de rivages qui se déroule toujours avec une égale succession et la même pesanteur.

La Baie-des-Chaleurs est notre « Méditerranée », disait Mercier, jadis. Et il avait raison. Mer intérieure où viennent s'engloutir, tristement fatigués d'une course de 300 lieues sur les flancs du continent américain, les masses détachées des monts Alléghanys, derniers chaînons épars, contre-forts expirants de cette magnifique chaîne qui remplit le ciel de l'azur de sa crête et en reflète l'or dans l'océan de ses feuillages.

Port-Daniel est le seul endroit de la Baie-des-Chaleurs qui rappelle les bords du Saint-Laurent, ces bords inoubliables qu'on ne peut habiter sans être atteint pour la vie de l'arome qu'ils dégagent, des senteurs qu'ils abandonnent dans l'air, et dont l'âme encore plus que le corps s'imprègne et s'enivre. Quiconque est né et a vécu sur les bords du Saint-Laurent ne peut guère vivre ailleurs que comme un exilé qui se souvient toujours, qui a gardé dans tout son être le parfum âcre des eaux du grand fleuve, et dont l'image, inaltérable, au fond du cœur, fait revivre et apparaître à toute heure la patrie absente.

Seul dans toute la Baie-des-Chaleurs, Port-Daniel offre l'imprévu, le pittoresque à la fois grandiose, farouche, accueillant et souriant de la nature canadienne, nature qui est un père par l'autorité et la majesté, et une mère par la tendresse. En apercevant Port-Daniel, on le reconnaît à l'air de famille et l'on comprend que bientôt vont se faire entendre les premiers éclats de voix du « père des eaux » qui entonne, quelques milles seulement plus loin, l'éclatant et magnifique concert de ses flots.

C'est aux deux extrémités de la « baie », Port-Daniel à l'une, Nouvelle (1) à l'autre, que l'on retrouve la nature fortement accidentée, aux traits sauvages et fiers, à la charpente majestueuse que nos yeux ont l'habitude de contempler en Canada. Je dirai plus tard qu'il n'y a peut-être pas au monde un spectacle

(1) « Nouvelle » est le nom d'un canton de la Baie-des-Chaleurs.

plus saisissant, d'une grandeur plus prodigieuse et plus imposante que celui qui s'offre lorsque, débouchant inopinément de la vallée de la rivière Nouvelle, de ses caps et de ses monts couverts de forêts ténébreuses, on se trouve tout à coup en présence des rives du Nouveau-Brunswick, de la pointe Dalhousie, de l'embouchure de l'Escuminac qui plonge à cet endroit précis dans la Restigouche, du cap Maguashah, de la Pointe-à-la-Garde et des monts lointains de Campbelltown, ensemble et panorama indescritibles, effort prodigieux de la nature pour réunir, dans un cadre merveilleux, facile à embrasser d'un seul regard, malgré ses énormes proportions, tout ce qui peut remplir l'âme et l'esprit aussi bien que les yeux, d'une contemplation infinie, et la reconnaissance que l'on éprouve de ce qu'un pareil spectacle nous soit offert est si profonde et si intense, le bonheur si vif et si multiplié à chaque instant, la joie de sentir à ce point la beauté de la nature si grande, que l'être est comme absorbé tout entier et rivé dans son admiration, le regard incapable de se détacher, rempli qu'il est uniquement de cette image qui l'éblouira et le fascinera de longues heures encore, après que le spectacle lui-même aura disparu.

IV

Tout ce que je viens de dire ne fait, bien entendu, qu'exprimer les sensations produites sur l'âme d'un touriste, et qui sont purement personnelles; par là, je n'infirmes en rien le mérite et la valeur incomparable de la Baie-des-Chaleurs comme territoire de colonisation; je ne fais qu'exposer la psychologie de l'endroit et traduire des impressions.

A part cela il reste un immense champ livrable tout de suite à l'esprit colonisateur de notre race, exploitable immédiatement par tous les genres d'industrie, par toutes les initiatives, par toutes les activités. Ce que l'on retirera, dans l'avenir, de la Baie des-Chaleurs, quand elle aura été mise en plein rapport, éblouirait aujourd'hui l'imagination. Ses forêts sont incomensurables et contiennent à elles seules ce qui pourrait faire la fortune du pays tout entier, pendant plus d'un siècle encore.

Son sol, uniforme dans sa fécondité comme la « baie » l'est dans ses aspects, est aussi facile à cultiver que celui de la Métapédia, dont il n'est du reste que le prolongement et l'amplification.

Le défricheur, lui, est rarement un artiste, et l'on trouve un bien petit nombre de névrosés parmi les colons. Ceux-ci demandent à la terre de leur donner de bonnes récoltes et non pas des impressions éclectiques, et, pour eux, la beauté, le charme, le pittoresque des paysages, se résument dans le nombre des minots de blé, d'avoine, de légumes ou de bottes de foin qu'elle leur rapportera en échange des jours de labeur qu'ils lui auront consacrés. L'industriel, de son côté, n'éprouve pas un très grand désir de rêver et de s'extasier. Pour lui la nature est admirable quand la coupe des billots est abondante et que le bois se vend bien. Le marchand ressemble à l'industriel, c. à s. ainsi de suite jusqu'à l'extrémité de la chaîne humaine ; il ne restera plus, au bout tout à fait du dernier chaînon, que quelques rêveurs et penseurs sensitifs qui chercheront avant tout des émotions, sans songer que plus la terre bien cultivée leur aura fait prendre de bons repas, plus leurs émotions seront agréables.

Arthur Buies.

Québec, 11 octobre 1898.



DE PARIS AU CANADA

EN CHEMIN DE FER

Le Canada prend une grande part aux projets de communications par câbles sous-marins devant relier l'Australie au Dominion. Les cinq tracés différents devraient tenir compte que notre colonie calédonienne offre d'excellentes stations et un trajet direct. Il n'en est rien. Aussi nous nous proposons d'appeler sur les grands projets l'attention de nos amis canadiens.

Aujourd'hui il s'agit d'une entreprise bien plus importante encore et plus générale, d'un intérêt immense et de vastes conséquences. Dans cinq ans, c'est-à-dire demain, on pourrait prendre le train à Paris pour Vancouver, par la Sibérie, et de Vancouver à Québec et Halifax. En une semaine, un transatlantique nous ramènerait à Londres et à Paris, après avoir fait le tour du monde en trente jours.

Les trains d'excursion sont déjà inaugurés sur le premier tronçon du transsibérien. Bientôt les Parisiens pourront continuer jusqu'au Canada et inversement.

Les trois-quarts du transsibérien étant achevés, de grands financiers américains, russes, anglais, canadiens et français, dressent des plans et devis pour la construction de cette ligne complémentaire reliant Vancouver (Colombie britannique) aux lignes russes, à travers le détroit de Behring. Ces plans seront certainement approuvés et exécutés.

Vancouver sera donc la gare centrale reliant les deux plus grandes voies ferrées du monde et réunissant Paris à New-York

et Halifax. Le Parlement britannique a été saisi d'une pétition émanant de financiers ayant des intérêts dans les trois lignes formant la *route transcontinentale actuelle américaine*, de New-York à Vancouver, en vue d'obtenir la concession ou le privilège de la construction d'un chemin de fer partant de la frontière nord des États-Unis et traversant les possessions britanniques en bordure de l'Océan Pacifique, jusqu'à la frontière sud de l'Alaska.

En même temps que le Parlement anglais approuverait ces plans, des actions seront émises sur les grands marchés financiers des deux mondes pour la construction de la *ligne internationale*, depuis l'Alaska (territoire des États-Unis) jusqu'au détroit de Behring.

Là se fera le raccordement avec le transsibérien au moyen de ponts et de bacs portant les trains. Un arrangement intervient à cet effet avec le gouvernement russe.

Le fait est que l'une des trois grandes Compagnies de chemin de fer intéressées au projet prépare déjà les cartes, les itinéraires et les annonces de la route autour du monde. C'est l'une de ces Compagnies qui sera obligée de concourir à l'apport des capitaux pour réaliser cette gigantesque entreprise. Elle a une telle confiance dans le résultat qu'elle s'y prépare six ou sept ans avant l'inauguration.

Les travaux ne seront pas si extraordinaires, ni si longs qu'on pourrait se l'imaginer :

1° Londres, Paris, Moscou et Krasnoiark, qui est à 1.250 lieues à l'est de la capitale russe, sont reliées par voie ferrée, sauf une heure de traversée de la Manche, qui n'est qu'une faible barrière aquatique servant à l'isolement factice des insulaires anglais.

En 1900, dans un an, la section Krasnoiark sera reliée à Wladivostock. 600.000 ouvriers, sans compter le personnel d'exploitation, y travaillent journellement.

A 200 lieues à l'est de Wladivostock, sur la ligne sibérienne prolongée, se trouve la ville de Kottomanyu qui est au plus à 600 lieues du détroit de Behring.

2° Vancouver, qui serait le terminus de la voie américaine,

est relié à San Francisco et New-York et ce terminus est à 800 lieues du détroit de Behring.

Donc il suffit de 1.400 lieues à construire pour combler cette lacune de la grande route internationale.

C'est une bagatelle!

Reste à traverser le détroit. Pour les ingénieurs des voies ferrées, c'est un problème facile : En effet, le détroit est semé de tant d'îles et îlots si rapprochés qu'on pourra les réunir par des ponts peu coûteux. La Russie ne sera plus séparée de l'Alaska que par un bras de mer de moins de 5 kilomètres.

Or, un bac portant des trains chargés à 5 kilomètres, c'est chose bien simple, en comparaison des bacs de Chicago, du Michigan, du Wisconsin, du Canada.

Le tour du monde se fera donc, non en 80 jours, mais en *trente* jours.

Voilà pour le tracé et la construction. Voyons le trafic.

On connaît le rapport du consul Moneghan au ministre d'État des États-Unis : Dans un an, dit-il, on ira de Londres au Japon par le transsibérien en 17 jours et demi. 90 0/0 du nombre des voyageurs pour l'Extrême-Orient prendront cette voie, attendu qu'un ticket de 1^{re} classe de Londres à Wladiwostock coûtera 600 francs au lieu de 2.140 francs, prix de la voie Marseille-Suez.

Or, veut-on savoir ce que représentent ces 90 0/0? En 1895, il y a eu 217.000 voyageurs pour la Chine et l'Australie par Suez.

S'il y en a 117.000 qui ne pourront prendre la voie *russe*, il en restera 100.000. Déduisons encore 18.000 pèlerins et 42.000 voyageurs pour les Indes, reste 40.000 voyageurs plus les 10.000 qui cesseront de prendre le transcontinental américain, plus les 10.000 touristes annuels du Far East et nous avons 60.000 passagers, la plupart de 1^{re} classe à 600 francs, soit un produit de 36 millions à l'*aller* seulement.

Les marchandises d'aller et retour seront celles qui paieront les tarifs les plus élevés : or, opium, fourrures, platine, thés, soie, etc. etc., tant de Sibérie que de Chine et du Japon.

Donc, le projet paraît sérieux et il est bon de s'en préoccuper car il peut être réalisé à brève échéance. Il est possible et pro-

bable qu'à Paris et à Québec, on entend au 1^{er} juillet 1904, dans cinq ans, les conducteurs de trains crier : Train direct pour la Russie, la Sibérie, la Chine, le Japon ; correspondance pour le Tonkin, San Francisco et le Canada. — Train direct de Québec à New-York, Vancouver, Wladiwostock, Moscou et Paris ! En voiture, messieurs ! de Paris au Canada !

Charles Lemire.

Paris, octobre 1898.



L'ÉGLISE DU VILLAGE

L'église du village est affreuse, massive,
Étroite et sombre avec un difforme clocher,
Elle ne connaît pas la grâce de l'ogive,
Et sous l'autel, dit-on, les rats viennent nicher.

Le dimanche jamais on n'entend à la messe
S'égrener sur les fronts l'essaim des notes d'or,
Au vieux curé l'enfant répond avec paresse,
Tandis que le vicaire extatique s'endort.

Dans la chaire de chêne, orgueil de notre église,
Un Laccrdaire hélas ! n'élève pas la voix,
L'éloquence sacrée y serait incomprise,
Un apôtre féroce y fulmine en patois.

Et par les soirs de mai parfumés et mystiques,
On n'entend pas chanter des voix pures en chœur,
Un sacristain boiteux entonne les cantiques,
Qu'un groupe de dévots répète avec ferveur.

Mais si tu veux, pieuse et tendre fiancée,
Venir t'agenouiller dans l'ombre quelque soir,
Une lueur d'aurore en cette ombre glacée
Descendra sur ton front, du grand crucifix noir.

L'église s'emplira pour nous de clartés douces,
Nous entendrons monter de célestes accents,
Le long des murs moisissés que verdissent les mousses,
Vers la voûte où s'irise un nuage d'encens.

Et si quelque matin d'avril plein de caresse,
Pour une brune enfant, qui portera ton nom,
La cloche par l'azur épand son allégresse,
Le difforme clocher me semblera mignon...

Georges Coimet.

1898.

1^{er} NOVEMBRE 1898

LES CATHOLIQUES

ET

LA LIBERTÉ POLITIQUE

Les successives évolutions du Progrès, la marche ascendante des peuples vers les idées nouvelles et les besoins de liberté qu'éprouvent les individus, ont formé une sorte de coalition contre toutes les religions anciennes.

Et c'est peut être un tort. Mais il est certain que les penseurs du déclin de ce siècle veulent apporter, à leurs prophéties, les lumières de la raison et les découvertes de la science.

Tout ceci peut paraître un peu paradoxal, cependant que l'on sait quelle prudence il faut avoir pour parler d'une question touchant les sentiments et les opinions de tant de gens !

Le temps des royautés toutes puissantes, et conséquemment néfastes n'est plus. L'État n'est plus un seul roi présomptueux et incapable de rien par lui-même ; l'État, maintenant, c'est le concours de tous les bons citoyens apportant le meilleur d'eux-mêmes à la chose publique. Les rois très catholiques ont vécu ; et les républicains ont semé par la terre la grandeur de leurs idées qui feront le tour du monde en sapant tous les trônes et tous les potentats. La civilisation marche rayonnante et majestueuse.

Le clergé — ne se rappelant plus toutes les violences qui lui furent faites par les monarques de jadis —, hésite à se dire républicain ; et on dirait qu'il a ce nom presque en horreur, alors que c'est pourtant ce régime qui lui apportera la liberté dont il a besoin pour redire partout la douce religion de Jésus, de Jésus qui, le premier, prêcha aux hommes la parole de sublime fraternité, en leur disant de s'aimer les uns et les autres.

C'est pour cela, sans doute, que le très distingué et docte

Dominicain, le Rév. Père Vincent Maumus (1) a voulu allumer pour le monde, une torche libertaire et catholique à la fois, afin de montrer que Rome n'est point rétrograde dans la marche actuelle et dans l'évolution brillante.

Écoutons-le parler :

L'intérêt de l'Église commande aux catholiques et surtout au clergé de se rendre un compte bien exact de la situation nouvelle que, depuis cent ans, les idées, les habitudes, les mœurs de notre temps ont faite au catholicisme...

Les antiques rapports entre l'Église et l'État sont brisés ; tout regret serait superflu, *l'ancien ordre de choses ne ressuscitera pas*.

La question qui se pose est donc celle-ci : en face des changements si profonds opérés dans les rapports de l'Église avec la société civile, quelle doit être l'attitude des catholiques à l'égard des sociétés modernes ?

Doivent-ils les maudire et s'efforcer de les faire rétrograder vers le passé ?

.....

Ce serait faire dépendre l'existence de l'Église de certaines circonstances de temps et de lieux, changeantes comme tout ce qui est humain, et l'Église, qui a la promesse de l'immortalité, sait très bien qu'elle peut vivre dans tous les pays.....

..... Aujourd'hui je fais un pas de plus en avant et je convie les hommes de bonne volonté qui se défont encore des tendances et des intentions de l'Église à signer une paix définitive sur cette base : la liberté pour tous.

La liberté ! ce mot reviendra souvent dans ces pages ; je n'ai nullement l'intention de dissimuler l'amour profond qu'elle m'inspire. La liberté civile et politique est l'un des plus grands bienfaits du christianisme...

Il nous souvient, en effet, d'avoir lu dans Lacordaire ces lignes précieuses et utiles à répéter :

C'est Jésus-Christ qui a introduit dans le monde l'égalité civile et avec elle la liberté politique qui n'est qu'une participation de chaque peuple à son gouvernement.

Du Père Maumus :

Loin d'être en opposition avec ses croyances religieuses, un chrétien, épris d'égalité et de liberté, est, au contraire, fidèle à l'esprit et aux maximes fondamentales de sa foi.

Si ces idées paraissent neuves et peut-être hardies, c'est que nos traditions chrétiennes et nationales ont été étouffées sous le poids de cet édifice énorme et disproportionné qu'on appelle *l'ancien régime*. Il nous

(1) *Les Catholiques et la Liberté Politique*, par le R.-P. Vincent Maumus, 1 vol. de 300 pages. — Prix 3 fr. 50, chez Victor Lecoffre, éditeur, 90, rue Bonaparte, Paris.

a légué la doctrine néfaste de l'omnipotence de l'État dont nos pères des douzième et treizième siècles n'avaient pas la moindre notion. La liberté était intense dans ces communes, turbulentes sans doute, mais pleines de vie avec ces grandes et fortes maximes de droit public : « La nation a le droit d'élire son chef; nulle taxe ne peut être levée qu'avec le consentement des contribuables; nulle loi n'est valable, si elle n'est acceptée par ceux qui doivent lui obéir. » Ces principes souvent combattus reparaissent toujours; nos États généraux les proclament, et 89 les retrouva sous les débris de l'ancien régime. Voilà la tradition nationale et chrétienne.

Qu'importe qu'un homme vienne me dire : « Voici ce qu'il faut croire. » Qu'en sait-il lui-même? et quand même je ne douterais pas de sa science, de quel droit me dicterait-il un symbole? Ce droit, je ne le reconnais qu'à Dieu; il faut donc que Dieu ait parlé.

Sans cela, l'homme laissé à lui-même, égaré au milieu des doctrines opposées, pourra tout savoir, tout, excepté ce qui lui importe le plus de connaître.

Quand l'homme a accepté un symbole, il a le devoir et le droit de conformer sa conduite à sa croyance. Ce devoir est son affaire personnelle entre Dieu et sa conscience; ce droit doit être exercé librement, il est imprescriptible et sacré, aucune disposition légale ne peut avoir la prétention de l'enchaîner.

De toutes les libertés individuelles, la liberté de la conscience est la plus inviolable et la plus sainte. Si je repousse les empiètements de la force quand il s'agit de défendre ma liberté privée, combien plus serais-je révolté si l'on veut porter une main sacrilège sur ma conscience et s'interposer brutalement entre mon âme et Dieu.

Quand la France traverse une crise aussi forte que celle qui met actuellement en péril sa liberté la plus sacrée, c'est avec un intérêt très grand que nous lisons ces belles lignes du Père Maumus :

D'abord, il ne faut pas oublier que l'individu est antérieur à la société; on est homme avant d'être citoyen, et on n'est citoyen que pour mettre à l'abri de la loi la liberté et les droits que l'on tient de sa nature et de sa dignité d'homme. Si, en effet, l'État social devait nécessairement me ravir les droits que Dieu m'a donnés en faisant de moi un être libre et intelligent, il est évident que Dieu, auteur de l'homme et de la société, détruirait d'une main ce qu'il a édifié de l'autre; ce qui est complètement inadmissible. Ce serait une contradiction, et il n'y en a pas dans les œuvres de Dieu. Il faut donc que le pouvoir social, ou pour me servir de l'expression consacrée, il faut que l'État respecte tous mes droits et toute ma liberté, sans cela il manquerait le but qui est sa seule raison d'être. L'État ne peut pas avoir été créé pour écraser l'individu; il est tenu au contraire de le protéger et de le défendre.

Ce principe, qui est une vérité essentielle, a été trop souvent oublié et méconnu. L'Etat n'a presque jamais résisté à la tentation d'absorber, à son profit, l'individu, ses droits et sa liberté. L'histoire politique des peuples n'est presque que la longue énumération des empiètements de l'Etat sur les droits de l'individu.

Ce livre est si admirable, si humain, que je ne puis m'empêcher de citer encore et toujours.

Voici ce qu'il dit aux têtes chaudes qui, hier encore, criaient dans les rues de Paris :

« En voilà assez, il est temps *qu'un sabre* vienne mettre à la raison tous ces gens-là ! »

Quelques catholiques tiennent parfois ce langage. Les imprudents ! Et si le sabre tournait contre nous ? Et s'il abat, d'un coup, toutes les libertés de l'Eglise ? Un sabre ne se laisse guère émouvoir par les revendications les plus légitimes, et les libertés de l'Eglise courent grand risque d'être englouties dans le naufrage des libertés publiques : c'est jouer une bien dangereuse partie que de les faire dépendre de la volonté d'un maître. Je vais plus loin ; j'admets, à titre d'hypothèse, que le sabre soit pour nous, croit-on que la cause qui doit nous être chère entre toutes, le salut des âmes et l'extension du royaume de Dieu, croit-on, dis-je, que cette cause gagne beaucoup à la protection exclusive d'un pouvoir qui aura fait main basse sur toutes les libertés politiques ? Dans l'état actuel des esprits en France, ce serait la ruine, peut-être irrémédiable, de nos plus saintes espérances.

Ne nous y trompons pas, le Pays s'éloignerait de nous dans la mesure même où nous jouirions d'une liberté refusée aux autres ; nous susciterions une crise religieuse formidable, ce serait, pour la foi, un danger tel que la pensée se refuse à en prévoir les conséquences....

Relisons ces lignes de Lacordaire parlant d'O'Connell ; on les dirait écrites par Jules Simon en faveur de l'opprimé. C'est qu'elles sont profondément vraies comme l'éternelle injustice des hommes :

O'Connell entendait, dit le P. Lacordaire, que tout serviteur de la liberté la voulût également et efficacement pour tous, non pas seulement pour son parti, mais pour le parti adverse ; non pas seulement pour son pays, mais pour le monde entier... quiconque excepte un seul homme dans la réclamation du droit, quiconque consent à la servitude d'un seul homme, blanc ou noir, ne fût-ce que par un seul cheveu de sa tête injustement lié, celui-là n'est pas un homme sincère, et ne mérite pas de combattre pour la cause sacrée du genre humain.

Et le père Maumus ajoute ces paroles dont les catholiques du Canada pourraient retirer un précieux enseignement :

Ah! si tous les catholiques de France étaient animés des sentiments qui faisaient battre ces nobles cœurs, O'Connell et Lacordaire; si on ne les soupçonnait pas d'aimer beaucoup leur liberté et peu celle des autres, leurs revendications seraient plus efficaces; ils auraient croyons-nous, pour alliés et pour défenseurs tous les amis de la liberté; leur triomphe serait infaillible. Il y a des radicaux rouges, il ne faut pas de radicaux blancs; les sectaires de toute nuance sont également nuisibles à la cause qu'ils ont la prétention de défendre, et, qu'en réalité, ils compromettent par leur intolérance et par leur mépris de la liberté des autres. La tolérance envers les hommes est une des formes les plus douces de la charité chrétienne, elle désarme et elle séduit; n'en perdons pas le bénéfice et nous verrons peu à peu venir à nous des hommes qui s'éloignaient parce qu'ils ne nous connaissaient pas....

Plus loin, l'éloquent dominicain raconte toutes sortes d'horreurs commises sous le règne des *rois très chrétiens*.

Ici, c'est Louis XIV, disant : « L'Etat c'est moi ! » et qui en est persuadé; c'est Louis XIV, qui interdit, *sous peine des galères*, de bâtir dans Paris où à dix lieues à la ronde,

afin que le Roi pût avoir, à meilleur marché, les matériaux nécessaires à l'achèvement de ses palais! La liberté devait avoir une place bien modeste sous un régime qui n'a de chrétien que le nom, mais qui, en réalité, était-je ne sais quelle royauté asiatique transportée en Occident.

Là, un roi de France nomme lui-même les directeurs et directrices des couvents religieux, et son choix tombe souvent sur des pervers qui donnent libre cours à tous leurs vices.

Et, continuant de citer de nombreux exemples, l'auteur ajoute :

En Autriche, Joseph II, qui défendait d'enterrer les morts dans un cercueil et ordonnait de les coudre dans un sac parce qu'il fallait économiser le bois, qui condamnait au pilori ou aux travaux forcés ceux qui allaient trop vite à cheval, fit lourdement sentir à l'Eglise le poids de son pouvoir. En dix ans il supprima deux mille monastères et s'empara de leurs revenus; il chassa vingt mille religieux; il interdit de recevoir de Rome les dispenses pour les mariages. Pendant quelque temps, il intima aux évêques la défense de conférer les ordres sacrés; il réglait les offices, le nombre de messes qu'il était permis de célébrer, la quantité de cierges qu'on devait allumer sur les autels. Frédéric II l'appelait *mon frère le sacristain*. Il détruisait les sièges épiscopaux, fulminait contre la Bulle *Unigenitus*, surveillait de très près l'enseignement des séminaires; en un mot, il s'était fait le pape de ses Etats.

En Toscane, son frère, l'archiduc Léopold, dominé par Ricci, évêque schismatique de Pistoie, défendait à ses sujets d'entrer dans les ordres sacrés ou dans l'état religieux sans sa permission, abolissait l'autorité des

Nonces, ôlait ou donnait à son gré la juridiction ecclésiastique, et imitait en tout les beaux exemples de Joseph II. Quand il lui succéda sur le trône impérial, il eut à l'égard de l'Eglise une autre attitude, *mais c'était en 1789, époque à laquelle un nouveau personnage apparaissait en Europe, qui donnait aux rois d'autres soucis que de vexer le Pape : c'était la Révolution française.*

Après une magnifique période en faveur de la liberté du régime de gouvernement actuel, en France, il lance ces paroles prophétiques :

On dit que l'ancien régime est mort. Oui, et il ne sortira pas de son tombeau, mais le despotisme dont il a été une des formes les plus achevées, le despotisme est toujours menaçant, car il est la conséquence de cette soif de domination qui est innée dans le cœur de l'homme. Les peuples ont toujours besoin d'être mis en garde contre les ambitions démesurées dont le but est d'arriver au pouvoir pour opprimer.

Certes, l'ancien régime était mort quand la Convention terrorisait la France et que Napoléon l'éblouissait, et cependant le despotisme était debout, là dans le sang, ici sur des lauriers.

Quand on se souvient de la prodigieuse et inexplicable popularité dont jouissait, il y a peu d'années encore, un homme dont le nom était sur toutes les lèvres et auquel la France semblait vouloir se donner sans conditions, on comprend que le retour d'un despotisme quelconque n'est pas une chimère ; mais, que les catholiques le sachent bien, ils en seraient les premières et les plus lamentables victimes.

Depuis plus d'un siècle nous avons fait si facilement, à plusieurs reprises, le sacrifice de la liberté politique qu'il est permis de se demander si elle nous est assez chère pour qu'on n'ait pas à craindre l'évènement d'un pouvoir absolu. Si un pareil malheur arrivait, les catholiques apprendraient, à leurs dépens, ce qu'il en coûte de vivre sous un régime qui a supprimé, avec la liberté politique, les plus sûres et les meilleures garanties de l'Eglise.

Et le père Maumus arrive à parler du préjugé, de l'odieux préjugé qui, dans le cercle plus restreint des personnalités privées, brise néanmoins tant d'existences, qui jette au vent de la calomnie, et au souffle d'une haine stupide tant de réputations de gens qui pour une première et relativement légère faute voient tous leurs honnêtes efforts vains et inutiles devant une hostilité inhumaine et certainement méchante.

Bien n'est plus difficile à détruire, dit-il, qu'un préjugé. C'est une idée vague, indécise et par conséquent insaisissable qui s'incarne dans une formule que l'on s'en va répétant sans se donner la peine de savoir si elle est conforme à la réalité. On y tient d'autant plus qu'elle dispense d'aller au fond des choses ; elle est comme un moule commode dans lequel on

croit mettre quelque chose en repoussant tout ce qui pourrait le briser. L'habitude, la mode s'en mêlent, et on arrive à considérer, comme une vérité incontestable, une proposition qui ne supporte pas l'examen. On se laisse aller ainsi doucement à un état d'âme qui ressemble assez à de la paresse intellectuelle, et quand une voix, même la plus autorisée, vient troubler ce repos, on récrimine avec amertume, et on se révolte contre la clairvoyance de celui qui s'efforce de remplacer le préjugé par la vérité.

C'était, en France, un préjugé fort invétéré que la Religion ne pouvait vivre en paix et prospérer qu'avec la monarchie. Nous avons vu que cette paix fut souvent troublée et que, si la guerre ouverte ne fut pas déclarée à l'Eglise, la monarchie exigea des évêques une soumission compromettante pour l'unité catholique. Malgré cela, le préjugé persistait toujours et le mot : union du trône et de l'autel, en était la formule consacrée.

Nous dédions ces lignes à tous ceux que la question intéresse. Et nous croyons que plus d'un Canadien sera heureux de lire ceci :

..... Avec la théorie de l'union du trône et de l'autel les catholiques sont forcément royalistes et le prêtre est, bon gré mal gré, transformé en agent politique, puisque la cause de l'Eglise est rivée à une forme particulière de gouvernement. C'est, pour le clergé, la situation la plus funeste qui se puisse imaginer. *Nous ne devons être, comme prêtres, les hommes d'aucun parti*, qu'il s'agisse de République ou de Monarchie, de libéraux ou de conservateurs, car, *en vertu même de notre caractère sacré, nous sommes les hommes de tous*. Le drapeau qui nous est confié plane au-dessus de l'arène agitée où se débattent les partis. La théorie de l'union du trône et de l'autel est donc néfaste, car elle fait perdre au clergé le bénéfice de l'indépendance à l'égard des factions rivales. Ces principes sont également vrais s'il s'agit de la République. Assurément le prêtre est citoyen et, à ce titre, il a le droit de manifester et de défendre une opinion ; il est électeur et éligible, mais, dans l'intérêt même de l'Eglise, ne doit-il pas se tenir à l'écart et éviter de briguer un mandat législatif ? La considération qui, malgré tout, s'attache au caractère sacerdotal peut-être diminuée si le prêtre se mêle à la politique active...

Lacordaire écrivait :

J'étais demeuré libéral en devenant catholique. En entrant à Saint-Sulpice, je n'avais rien abandonné des opinions qui demeurent libres pour tout chrétien, et je n'avais pas su dissimuler tout ce qui, sous ce rapport, me séparait du clergé de mon temps, *je me sentais seul dans ces convictions*, ou du moins je n'avais rencontré dans le clergé aucun esprit qui les partageât...

Je cueille, en passant, cette page éloquente de M. Emile Ollivier :

Quand Priam s'est assis devant cet Achille dont les mains terribles,

dont les mains meurtrières avaient versé le sang d'Hector et de la plupart de ses enfants, il commence à le considérer : il est étonné de le voir si beau, si grand, si plein de majesté. Achille, de son côté, quoique le cœur encore plein du désespoir de son Patrocle perdu, n'est pas moins frappé de la haute mine et de l'air de grandeur qui éclatent sur toute la personne de Priam et de la sagesse de ses propos. Les hommes de véritable vaillance jugent de même ceux contre lesquels ils ont le plus àprement combattu, auxquels ils ont donné et desquels ils ont reçu des blessures ; qu'ils réussissent ou non à les vaincre, ils ne les outragent pas, et même dans l'emportement de la mêlée, il ne méconnaissent ni leur majesté, ni leur grandeur, ni leur sagesse. Combien nous somme éloignés de cette longanimité équitable ! Au moindre dissentiment nous refusons à celui en qui nous voyons un adversaire les dons et les vertus dont il est le plus manifestement doué, et nous nous acharnons à faire grimacer en caricature le plus noble visage. Il vous est contraire, donc il n'a aucune valeur, ni intellectuelle, ni morale. Est-il orateur, on lui refuse l'éloquence. Est-il écrivain, on lui conteste le style. Est-il un politique, il manque d'honneur ou tout au moins de clairvoyance et d'habileté. Sous le règne de Louis-Philippe, le maréchal Soult avait perdu ou gagné la bataille de Toulouse, suivant qu'il était au pouvoir ou dans l'opposition...

Revenant à la liberté politique et à ceux qui l'entravent où veulent l'entraver, le père Maumus finit son chapitre en disant :

On a parlé de la politique de Léon XIII : il eût été plus vrai de dire le Pape ne veut pas que les catholiques et le clergé de France soient une faction politique, *il ne veut pas que l'Eglise serve de drapeau à un parti.*

Ces paroles du grand pape étaient destinées à l'Univers chrétien ; malheureusement, elles n'ont, peut-être, pas été entendues partout.

Dans son livre : *Les Catholiques et la Liberté Politique*, le R. P. Maumus s'est montré un magnifique républicain aux idées larges et hautes comme les voiles qui font traverser les mers aux navires allant répandre, dans le monde, les produits de l'Europe.

Il a eu l'audace superbe de dire que la révolution de 1789 a été un bienfait pour la liberté religieuse comme pour la liberté politique.

Quelqu'hardie que soit cette affirmation, — n'en déplaise au jeune apprenti-vicaire qui pontifie dans la *Vérité* de Québec — elle ne s'appuie pas moins sur l'autorisation des prêtres les plus illustres de notre temps.

Voici, en effet, le couronnement du beau livre du P. Maumus :

APPROBATION DE L'ORDRE

Nous, soussignés, avons lu, par ordre du T. R. P. Provincial, l'ouvrage du R. P. Vincent Maumus, intitulé *Les Catholiques et la Liberté politique*, et nous l'avons jugé digne d'impression.

Fr. J.-M.-L. MONSABRÉ,
Des FF. Prêcheurs, maître en sacrée Théologie.

Fr. MARIE-JOSEPH OLLIVIER,
Des FF. Prêcheurs, prédicateur général.

IMPRIMATUR :
Fr. RÉGINAL MONPEURT,
Prieur Provincial.

« Et nunc erudimini », *et maintenant instruisons-nous*, selon la belle et immortelle expression de Bossuet.

Nous avons écrit toutes les lignes qui précèdent d'abord pour saluer l'œuvre d'un penseur éloquent, et ensuite parce que nous avons cru qu'il était utile de faire connaître, au Canada, des idées libertaires dont l'effet serait certainement heureux.

Ce livre dit, admirablement, aux catholiques du monde entier le péril qui menace et l'horizon nouveau qu'il faut chercher.

Rodolphe Brunet.



SONNETS

I

A mon fils Jacques qui, loin du foyer, en face des flots bleus impuissants à le guérir, expira au lever de l'aurore, à l'âge de deux ans.

Comme dans la prairie une fleur éphémère
Que brisa sans pitié le souffle du matin,
Le joli bébé rose eut le même destin :
La mort vint le frapper dans les bras de sa mère.

L'existence pour lui fut brève et bien amère :
Un rayon de soleil pour nous sur le chemin,
Martyr que la souffrance a saisi par la main,
Image caressante, éternelle chimère !

Petit ange dont j'ai guidé les premiers pas,
Pourquoi me sachant là ne m'attendais-tu pas
Pour quitter cette vie et l'humaine infortune ?

Tu m'aurais épargné la douleur et l'adieu ;
Nos âmes, en ce jour, n'en eussent fait plus qu'une
Rayonnante en son vol, pour monter jusqu'à Dieu.

Beuzeval, 4 mars 1898.

II

Revenu à Paris, durant l'année, ma pensée
et mon cœur se sont reportés vers l'en-
droit insubliable, sur le penchant de la
colline normande où s'élève la blanche
tombe de l'enfant. Mars avive encore en
moi la profonde tristesse qui m'accable...
et je pars...

AU CIMETIÈRE, *tandis qu'il neigeait.*

Au pays éloigné mon ange où tu reposes
J'ai voulu revenir, sûr que tu m'attendais.

Que ne puis-je revoir les bras que tu tendais,
Ton sourire charmant sur tes lèvres mi-closes !

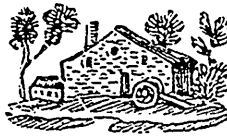
Pour toi j'avais choisi quelques gerbes de roses.
Les plus belles ! sachant combien tu les aimais !
Or, la neige qui tombe a détruit à jamais
Leur beauté d'un matin et leurs pétales roses.

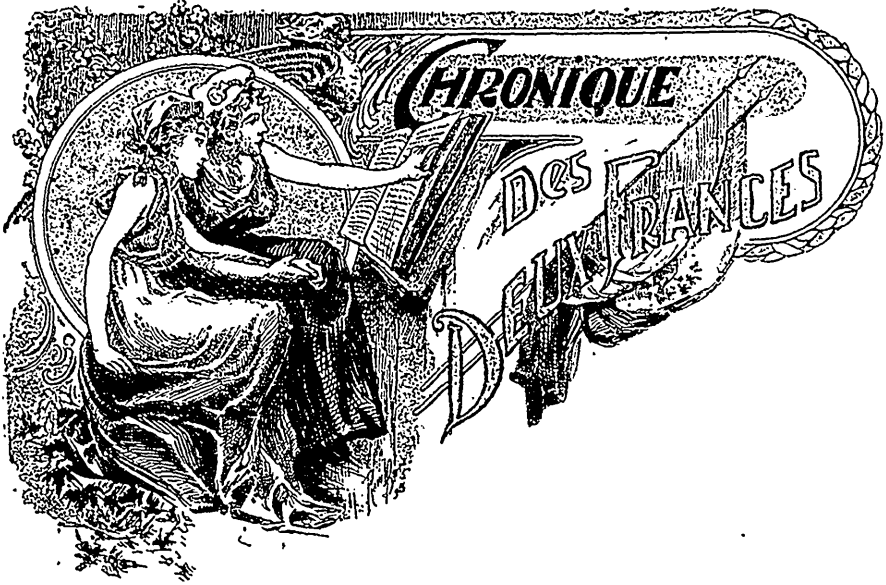
En cette solitude il n'est poi. t d'autres fleurs.....
Neige qui viens glisser sur mon visage en pleurs,
Floconnement céleste au toucher si fragile,

Descends jusqu'à mon fils dans la terre en ce jour,
Portes au cher défunt, en sa prison d'argile,
Mon souvenir fidèle et mon baiser d'amour !

Beuzeval, 4 mars 1898.

Léon de la Morinerie.





Le Samedi soir, 29 octobre dernier, un diner d'environ cinquante couverts a été donné, au Restaurant de Paris, en l'honneur de M. Edouard Richard, ancien député canadien, et actuellement chargé, par le gouvernement du Canada, de faire en France des recherches historiques.

La *Revue des Deux Frances* offrira un dîner d'adieu à M. Edouard Richard, son distingué collaborateur, la veille de son départ pour le Canada.

Nous donnerons, d'ailleurs, le compte rendu, dans notre prochain numéro, de cette intime et confraternelle agape.

..

Canadiens et Américains inscrits à la *Revue des Deux Frances*, en octobre :

M. Jean B. Prévost, Saint-Jérôme ; 3, rue de l'Isly.

M. John Smith, New-York ; Grand-Hôtel.

Mme J. Smith, New-York ; Grand-Hôtel.

M. R. H. Smith, New-York ; Grand-Hôtel.

M. J. Brosseau, Chicago ; Hôtel Racine.

M. O. Finless, Toronto ; Hôtel Meurice.

Melle B. Finless, Toronto ; Hôtel Meurice.

M. Fred. Graham, Boston ; Hôtel Moderne.

M. J. F. Hogan, Boston ; Hôtel Moderne.

Mlle Helmina Berthiaume, Montréal ; Hôtel du Port-Mahon

*
*
*

Mlle Helmina Berthiaume, après un long séjour à Londres, et quelques jours passés à Paris s'en retourne au Canada.

Melle Berthiaume qu'était aussi venue l'an dernier, reviendra encore l'an prochain, nous l'espérons.

*
*
*

M. J. Dupuy part pour le Midi de la France, et pour l'Algérie où il demeurera pendant quelques mois, après quoi, nous aurons le plaisir de le revoir à Paris.

R. B.



ENFANCE

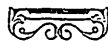
La chambre est un tripot, l'alcôve un mauvais lieu.
 Une ripaille abjecte accoude sur la table
 De hideux voyous dont l'haleine épouvantable
 Jette avec leurs hoquets cent blasphèmes à Dieu.

Or, l'enfant de Margot l'infâme et de Mathieu
 L'ivrogne est là, fillette en haillons, lamentable,
 Dans un coin barbouillé comme un parquet d'étable,
 Plein de débris avec de la paille au milieu.

Les cris et les jurons éclatent en mitraille
 Et le cœur, d'une voix que le rogomme éraïlle.
 Beugle un couplet obscène et des rires brutaux.

Mais l'enfant n'entend pas : aux feux verts des absinthes
 Son œil ébloui voit de lumineux châteaux
 Et sous un nimbe d'or la Vierge avec les saintes.

Mérÿs.





LA 7^E CONVENTION DE L'U. S. C. F.

La septième convention annuelle de l'*Union des Sociétés Canadiennes Françaises Catholiques des États-Unis* s'est tenue à Iron Mountain, Mich., les 6 et 7 septembre dernier, sous la présidence de M. Emmanuel M. Saint-Jacques, le Président Général.

Quinze sociétés étaient représentées à cette Convention. Voici les noms de ces différentes sociétés et ceux des délégués qui les représentaient :

BRANCHE N° 1. — *Union Canadienne-Française, d'Alpena*, Mich., Léon Mainville.

BRANCHE N° 2. — *Société Saint-Jean-Baptiste, de Menominee*, Mich., Hércule H. Raiche.

BRANCHE N° 3. — *Société Saint-Jean-Baptiste, de Cheboygan*, Mich., Léon Mainville, par procuration.

BRANCHE N° 4. — *Société Saint-Jean-Baptiste, de Republic*, Mich., Théophile Gariépy.

BRANCHE N° 5. — *Institut Jacques-Cartier d'Escanaba*, Mich., Procule Lefebvre.

BRANCHE N° 7. — *Société Saint-Jean-Baptiste, de Marquette*, Mich., Charles Beaudry.

BRANCHE N° 9. — *Société Saint-Jean-Baptiste, de Garden*, Mich., Emmanuel M. Saint-Jacques, par procuration.

BRANCHE N° 11. — *Société Saint-Jean-Baptiste, du Sault-Sainte-Marie*, Mich., Eugène Mesnard.

BRANCHE N° 12. — *Société Saint-Jean-Baptiste, de Iron Mountain*, Mich., Xavier Normand.

BRANCHE N° 14. — *Union Canadienne Française, d'Iskpeping*, Mich., Ferdinand Labrèche.

BRANCHE N° 15. — *Société Saint-Jean-Baptiste, de Ironwood*, Mich., Louis J. Dallaire,

BRANCHE N° 17. — *Chevaliers de Lafayette, de Negaunee*, Mich., Pierre Lemire.

BRANCHE N° 18. — *Cercle Saint-Charles, de Cheboygan*, Mich., Léon Mainville, par procuration.

Sociétés des Dames Auxiliaires

BRANCHE N° 1. — *Union des Dames Auxiliaires, d'Alpena*, Mich., Léon Mainville, par procuration.

BRANCHE N° 3. — *Société Sainte-Croix, d'Escanaba*, Mich., Emmanuel M. Saint-Jacques, par procuration.

M. Eusèbe Bertrand, de Marquette, Mich, Trésorier général de l'U. S. C. F. assistait aussi à cette Convention.

Le Directeur Spirituel n'ayant pu s'y rendre a été remplacé par le Révérend Père Poulin, pasteur de la Congrégation Canadienne de Iron Mountain.

Monseigneur Vertin, Evêque du diocèse de Marquette, qui avait été invité par le Président Général à assister à cette Convention, a été dans l'impossibilité de s'y rendre, et a fait parvenir à M. Emmanuel M. Saint-Jacques la lettre suivante qui a été lue à la Convention.

Marquette, Mich., 30 août 1898.

M. EMMANUEL M. SAINT-JACQUES.

Président Général de l'U. S. C. F.

Cher Monsieur,

En réponse à votre lettre d'invitation, je vous dirai qu'il m'est impossible d'assister à votre Convention, car je suis bien occupé chez moi. Le clergé invité y assistera. Je vous envoie ma bénédiction et mes meilleurs souhaits.

Votre dévoué en J.-C.

† JEAN VERTIN, E.

Après la prière d'ouverture par le R. P. Poulin, le Président général souhaite la bienvenue aux délégués et, en quelques bonnes paroles, les engage à travailler tous ensemble au succès de la Convention.

Le R. P. Poulin prend ensuite la parole et félicite les délégués pour les efforts et les sacrifices qu'ils font en se réunissant de nouveau, afin de travailler dans les intérêts de la nationalité et de la religion ; « car, je sais, dit-il, que votre Union est essentiellement catholique ; elle a l'appui des évêques du Michigan, et tant qu'elle marchera dans cette voie, elle ne peut que prospérer.

« De mon côté, je ferai tout mon possible pour lui venir en aide. Quant à l'assurance des Dames que l'Union a fondée durant l'année, je crois qu'elle est non seulement nécessaire, mais indispensable, pour éloigner les dangers de toutes sortes menaçant nos Canadiennes qui cherchent à entrer dans les associations étrangères. J'approuve entièrement le manuel que vous m'avez présenté pour diriger les Assemblées des Sociétés des Dames. » Le Révérend Père termine en souhaitant succès à la Convention.

Le Président nomme ensuite les divers comités, et la séance est ajournée.

Ce n'est pas mon intention de donner ici un compte rendu détaillé de toutes les séances de la Convention, ceci nécessiterait trop d'espace dans la *Revue* ; je me bornerai à faire connaître au public les principales questions qui ont été soumises à cette Convention.

Je dirai d'abord que le 6 septembre 1898 sera époque dans les annales de l'Union, car c'est la date qui a vu notre assurance sortir du Michigan pour se répandre dans les Etats voisins. En effet, le premier jour de la Convention, nous avons le plaisir de recevoir l'application de la *Société Saint-Jean-Baptiste de Marinette*, Wisconsin pour s'affilier à l'Union. Une autre société aussi a fait application le même jour, c'est la branche n° 4 des *Dames auxiliaires d'Ishpeming*, Mich. ; et, dans le moment, soit dit entre parenthèses, il s'établit des branches de Dames auxiliaires à Ironwood, à Iron Mountain, à Détroit, ainsi qu'une branche d'hommes dans cette dernière.

Voici un résumé du rapport du secrétaire général pour l'année finissant le 15 août 1898 :

Six Sociétés sont entrées dans l'Union durant l'année, ce sont : le *Cercle des Chevaliers de Lafayette, du Sault-Sainte-Marie*, Mich., branche n° 16; la *Société des Chevaliers de Lafayette, de Negaunee*, Mich., branche n° 17; le *Cercle Saint-Charles* de Cheboygan, Mich., branche n° 18; l'*Union des Dames auxiliaires* d'Alpena, Mich., branche n° 1; l'*Union des Dames canadiennes-françaises* du Sault-Sainte-Marie, Mich., branche n° 2, et la *Société Sainte-Croix* d'Escanaba, Mich., branche n° 3 des Dames auxiliaires de l'U. S. C. F.

Le nombre de membres entrés dans l'assurance durant l'année fiscale, c'est-à-dire du 15 août 1897 au 15 août 1898 est de 215.

Il y a eu deux décès durant l'année, Zéphirin Poisson, de la branche n° 5 à Escanaba, Mich., mort accidentellement le 24 mars 1898 et Joseph Remillard, de la branche n° 14 à Ishpeming, Mich., mort aussi accidentellement le 30 mars 1898.

Il y a eu quatre contributions au Fonds des veuves et des orphelins, de prélevées durant l'année, dont trois ont été payées, le temps pour payer la quatrième n'étant pas encore expiré.

L'Union a retiré pour le Fonds des V. et O. durant l'année.....	\$780 85
Elle a payé pour les deux décès.....	415 30
	<hr/>
Balance en caisse dans le Fonds des V. et O., le 15 août 1897.....	\$ 365 55
	155 20
Balance en caisse dans le Fonds des V. et O., le 15 août 1898.....	520 75
	<hr/>
Recettes du Fonds général durant l'année.....	527 75
Dépenses du Fonds général durant l'année.....	330 89
	<hr/>
Balance en caisse dans ce Fonds, le 15 août 1898..	196 86
	<hr/>

Nombre de membres en règle, le 15 août 1898 = 330 (depuis cette date, le secrétaire général a reçu 51 applications).

Une résolution qui a été adoptée à la Convention, et qui

intéresse vivement les assurés, c'est de payer aux héritiers des membres défunts, en outre de la somme totale d'une contribution par membre en règle au moment du décès, 20 p. 100 du fonds de réserve, et cela, tant qu'une contribution au fonds des V. et O. ne rapportera pas \$ 1.000. Ce fonds de réserve est créé par les deux contributions annuelles qui sont payables en février et août suivant un amendement aux règlements adopté à la 6^e Convention. La deuxième de ces contributions est presque toute payée à l'heure qu'il est, et va rapporter au moins \$ 300, de sorte que nous aurons bientôt au delà de \$ 820 dans le fonds des V. et O.

Il a été décidé aussi à la Convention d'accorder une Charte aux Branches des Dames auxiliaires pour \$ 5.00, et de ne charger que 50 centins de taxe pour les membres actifs de cette classe, et 25 centins pour les membres honoraires des Dames auxiliaires. Les membres honoraires (hommes) paieront 50 centins de taxe.

Une suggestion a été présentée également et soumise à l'examen des membres des différentes Branches de l'Union qui doivent faire rapport au bureau général aussitôt que possible. Il s'agit d'abolir les assurances locales que possèdent les diverses sociétés affiliées à l'Union. Ces assurances locales consistent dans le versement de \$ 1.00 par tête à la mort d'un membre dans une société, et le produit de cette taxe ou contribution est donné à la veuve ou aux héritiers du membre défunt. Cette assurance locale empêche les membres de prendre l'assurance de l'Union, car cela leur ferait double contribution à payer, s'il survenait un décès. Tant que l'Union ne pouvait leur offrir autant que pouvait le faire cette assurance locale, les membres préféraient la garder; mais à présent que l'Union peut leur donner plus, ils veulent abolir cette assurance locale, et entrer en masse dans celle de l'Union.

Dans le comté de Marquette, il y a au delà de 650 membres dans trois sociétés affiliées à l'Union, et si cette assurance locale est abolie, ces membres viendront grossir nos rangs.

Plusieurs autres questions d'intérêt pour l'assurance ont été soumises à cette Convention, et bientôt nous en verrons les

heureux résultats. Voici la liste des officiers généraux pour l'année 1898-99.

Directeur spirituel : R. P. Poulin, Iron Mountain, Mich.

Président général : Emmanuel M. Saint-Jacques, Escanaba, Mich.

Vice-Président général : Ferdinand Labrèche, Ishpeming, Mich.

Secrétaire général : Léon Mainville, Alpena, Mich.

Trésorier général : Eusèbe Bertrand, Marquette, Mich.

Médecin Examineur général : Dr. L. A. Gauvreau, Alpena, Mich.

Directeurs : Louis J. Dallaire, Ironwood, Mich. et Côme Trépanier, Iron Mountain, Mich.

Avant de terminer ce trop long article, je désirerais attirer l'attention des lecteurs de la *Revue des Deux Frances* sur les progrès que nous avons faits durant l'année. Lors de la dernière Convention, il n'y avait que 15 Branches dans l'Union, aujourd'hui, il y en a 23 et 4 autres en voie de formation. Au mois de septembre 1897, nous n'avions que \$ 155.20 dans le fonds des veuves et orphelins, aujourd'hui, nous avons au delà de \$ 800 dans ce fonds ! Le nombre de membres à la dernière Convention était de 216, aujourd'hui, nous en avons 381 en règle.

Ces chiffres parlent d'eux-mêmes et prouvent d'une manière évidente que l'Union entre à grands pas dans la voie de la prospérité. Tout ce qu'il lui faut pour pouvoir continuer à progresser, c'est le bienveillant concours de tous les Canadiens, non seulement du Michigan, mais des autres Etats également ; car, ainsi que je l'expliquerai dans un prochain article, le but des fondateurs de cette Union est non seulement de créer un fonds de secours mutuels, mais encore de réunir ensemble, autant que possible, toutes les sociétés canadiennes des Etats-Unis.

Léon Mainville,
Secrétaire général de l'Union.

Alpena, Mich. octobre 1898.

UN MUSÉE DU CRIME

C'est à Champigny, près Paris, dans la coquette villa occupée par M. G. Macé, ancien chef de la Sûreté, depuis qu'il a quitté volontairement ses importantes fonctions, que j'ai visité ce curieux musée criminel, constitué avec un soin méticuleux et la plus parfaite méthode par M. Macé. Que de pièces intéressantes, que de documents empoignants sont rangés là ! Avec son obligeance habituelle et sa grande compétence, l'ancien chef de la Sûreté a bien voulu me faire les honneurs de cette salle et me fournir, pour nos lecteurs, les notes les plus curieuses sur chacune des pièces qu'il m'a autorisé à reproduire.

Dans sa passionnante série d'ouvrages sur la *Police parisienne* — série à laquelle M. Macé ajoute fréquemment un nouveau volume toujours attachant —, il a d'ailleurs décrit très longuement les affaires criminelles les plus sensationnelles dont il eut à s'occuper comme chef de la Sûreté ; telles, par exemple : *Un Cent-Garde*, *Mon Premier Crime*, puis montrant l'« armée du crime » : *Un Joli Monde*, *Gibier de Saint-Lazare*, *Mes Lundis en Prison*, *Le Service de la Sûreté*, *Lazarette*, *Les Crimes impunis*, etc.

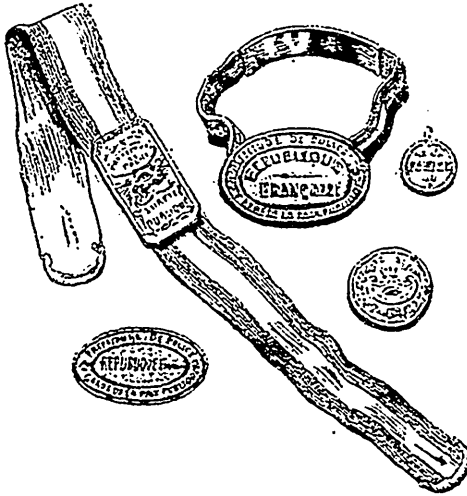
Avant de nous parler des criminels, M. G. Macé nous a fait un portrait de l'inspecteur de la Sûreté :

— Si le chef de la Sûreté est un homme d'initiative, réunissant la finesse à l'esprit de décision, il lui faut, pour mener à bonne fin sa mission protectrice, des collaborateurs prodigieusement doués, et de pareils sujets sont rares à trouver. Le traitement dérisoire alloué, en général, au personnel des services actifs ne permet guère de recruter que d'honnêtes serviteurs

ayant de bons yeux et prêts à remplir leurs devoirs sans hésitation ni paresse. Ils doivent, surtout et avant tout, posséder ce qu'on appelle en police « le courage de la nuit », car la frayeur ne raisonne pas. On se contente actuellement d'utiliser leurs qualités et leurs défauts, en attendant qu'ils soient moins nombreux, mieux rétribués, de façon à obtenir des candidats de choix.

Le public confond trop facilement l'agent en bourgeois commissionné, retraité,

avec les indicateurs. Seuls, les inspecteurs de police peuvent, à l'occasion, requérir l'assistance de la force armée au moyen de l'exhibition de la carte spéciale dont ils sont porteurs et qui indique au verso les nom, prénoms, âge, qualité, signalement et signature du titulaire, placée auprès de celle du secrétaire général de la Préfecture de police.



Médailles, brassard, brette et carte d'identité des agents de la Sûreté depuis Charles X.

De tous les temps, les agents de la Sûreté ont eu un insigne de reconnaissance; après la médaille, on leur a donné un brassard, puis une brette dissimulée sous les vêtements; mais la carte a prévalu par la suite, elle est toujours en usage.

Avant de passer en revue certains membres de la nombreuse famille des malfaiteurs formant *l'armée du mal*, jetons un coup d'œil sur leurs « instruments de travail ».

Voici les *pinces-monseigneur*, les *rigolos*, les *dombeurs-jacobins* et les *charlottes*. (Voir les gravures.) Les camionneurs s'en servent comme levier indispensable à leur profession et les malfaiteurs les emploient à fracturer les fermetures récalci-

trantes aux fausses clefs, rossignols, pieds de biche, burins et ciseaux à froid.

La pince-monseigneur est l'arme de prédilection des cambrioleurs, gens déterminés, qui ne reculent pas devant un crime, si ce crime peut leur assurer la fuite. Lorsqu'ils sont surpris, les cambrioleurs n'hésitent pas à faire usage de ce terrible instrument pour assommer la personne indiscrette qui les dérange.

Le trousseau des fausses clefs de toutes les formes et de toutes les dimensions s'appelle, parmi les filous : tâteuses, tournantes, débridoires, carroubles, crochettes et rossignoles.

Les *pègres*, c'est-à-dire les malfaiteurs de tous genres, comme ils s'appellent entre eux, ont leurs castés et leur aristocratie. Ils se divisent en deux classes principales : la *haute* et la *basse pègre* — du latin *pigrütia*, paresse.

La « première » catégorie comprend les escrocs raffinés et de bonne compagnie, les beaux voleurs, qui savent mettre leurs mains dans nos poches pour les soulager de leur contenu avec grâce et sous les formes les plus exquises. Ils entreprennent également les grands vols, faisant preuve d'une audace et d'une ingéniosité extraordinaires dans leur accomplissement.

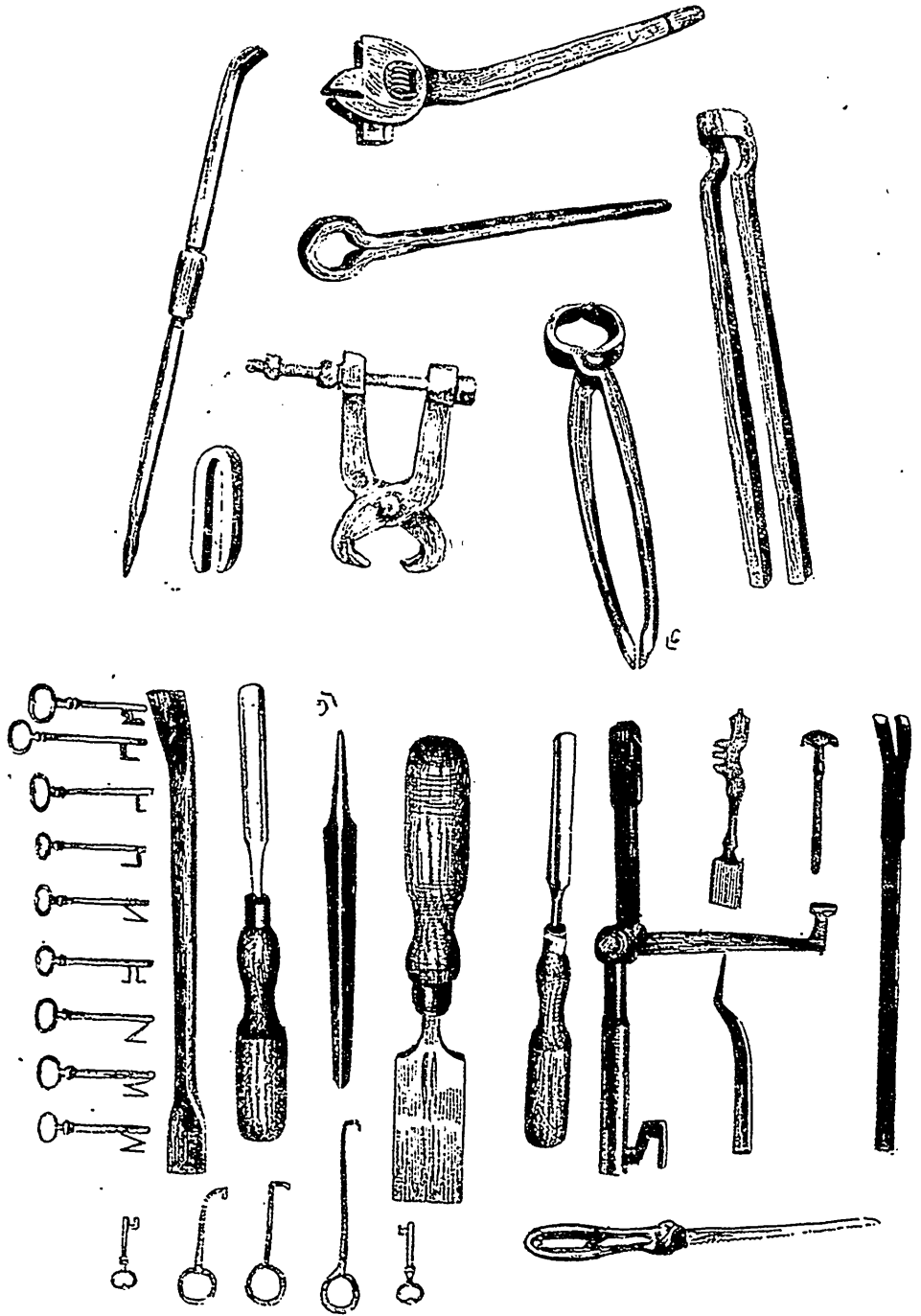
La *basse pègre* réunit, au contraire, tous les prolétaires de la profession, car pour eux le vol est une profession. Ils pratiquent le vol ordinaire et banal souvent, sans spécialité définie, vivant de la rencontre et du hasard.

Les uns et les autres « travaillent » quelquefois ensemble, mais alors c'est la *basse* qui est l'instrument, la main-d'œuvre, tandis que la *haute* se borne à l'initiative et à la direction : elle ordonne et on lui obéit. Le « travail » terminé, on partage le gain, puis on se sépare.

Les malfaiteurs, à quelque classe qu'ils appartiennent, se divisent entre eux selon les opérations qu'ils font le plus généralement. Le nom est modelé sur le procédé employé pour son accomplissement. C'est ainsi qu'ils ont appelé :

Cambrioleurs, les dévaliseurs de chambres, dérivé du mot d'argot *cambriole*, qui signifie : chambre.

Carroubleurs, les voleurs à l'aide de fausses-clefs (carroubles).



Attirail des cambrioleurs et fausses clefs.

Paris, le 6 Octobre 1879.

Commissariat de Police

ou

Service de Sûreté.

Double assassinat

Mandat d'amener

contre

Walden, Arnold

décerné par M^r.

Guillon, Juge.

Monsieur le Chef de la Police Municipale est prié

de vouloir bien donner des instructions à l'effet de faire rechercher dans
les hôtels garnis, et autres lieux publics, le nommé

Walden, Arnold, étudiant en pharmacie, âgé de 23 ans, originaire
du canton de Zurich (Suisse)

Taille: 1^m 69^c: assez fort, Cheveux châtains courts et
frisés; Yeux gris, petits, très nets; Mains très fortes, et

devant porter des traces récentes de coupures, Ongles courts:

Chaussure de souliers napolitains ou de bottines à claquets

Aux manches de chemise doivent se trouver des boutons avec l'initial W.

Coiffé ordinairement d'un chapeau haut de forme

Il portait hier une jaquette et un pantalon en drap foncé

La barbe était entière, un peu longue, mais elle a dû être probablement
coupée ou arrangée.

Quelques dents de devant, à la mâchoire inférieure, sont gelées à la
racine

Il fume la cigarette. Il ne

porte, ordinairement, pas de bijoux; mais il doit avoir en sa possession

la montre de sa victime, montre neuve, en or rouge, heures recouvertes

par un corde d'émail bleu. La boîte porte l'initiale L. (Sagrange).

La chaîne est également en or rouge, avec médaillon.

Le Commissaire de Police

Chef de Service de Sûreté

G. Macé

Mandat d'amener décerné contre Arnold Walden.

Fric Frac, les enfonceurs de portes et de vitres.

Vanterniers, ceux qui s'introduisent dans les habitations par les fenêtres.

Boucarniers, dévaliseurs de magasins.

Puis viennent les *charrieurs*, *étouffeurs*, *fourlineurs*, *goupi-neurs*, *ramastiqueurs*, *mastaroubleurs*, *bonjouriers*, *roulottiers*, *lireurs*, etc., — autrement dit, autant de malfaiteurs, aujourd'hui voleurs, demain assassins.

Les outils spéciaux utilisés par ces malandrins, bien reconnaissables par leur fabrication étrangère, leur manque absolu de marque et leur absence dans le commerce, solides, de formes variées, d'une trempe particulière, sont confectionnés sur commande par des taillandiers connus des voleurs cosmopolites.

Les pinces, les mèches et les cisailles sont faites à Londres; les vrilles à hélice entourées de lames d'acier, en Allemagne; les scies à métaux viennent de New-York; les coins, les ciseaux à froid, les masses en fer, les tarauds sont de fabrication française, encore qu'ils soient inconnus dans le commerce; les marteaux de plomb, qui amortissent les coups, sont d'importation anglaise. Quant aux vilebrequins, admirablement perfectionnés, manœuvrant dans tous les sens avec une facilité étonnante, ils se démontent comme une pièce mécanique de même que les lanternes sourdes, dont les modèles varient à l'infini. (*Voir les gravures.*)

Il faut ajouter à cet attirail, des morceaux d'étoffe destinés à intercepter les rayonnements de la lumière et les chaussons en feutre.

Dès qu'ils sont arrêtés, les malfaiteurs n'ont qu'un but : s'évader. Sous prétexte d'éclairer la police, de faciliter la prise de complices souvent imaginaires, ils multiplient les extractions qui, annuellement, se chiffrent par une moyenne de quatre mille.

Ils n'ignorent pas que le personnel de la Sûreté ne doit jamais porter d'armes, et comme chaque agent devient responsable du détenu qu'il conduit, il est toujours possesseur de sa ligote et de son cabriolet.

L'inspecteur qui opère l'extraction d'un individu, commence

par le fouiller, puis il lui fait placer la main droite dans la poche du pantalon et, sous le gilet, enroule la ligote autour de la taille et du poignet, il réunit ensuite les extrémités de la corde par de solides nœuds placés de manière à les garantir des tentatives que pourrait entreprendre la main gauche restée libre.

Cette attache est tellement invisible que, sur la voie publique, l'agent et le détenu causent, fument et circulent sans attirer l'attention des passants.

Le cabriolet ou serre-poigne, moins compliqué, est seulement utilisé lorsqu'il s'agit de conduire un détenu d'un bureau à un autre, soit à l'intérieur du Palais de Justice, soit à l'intérieur d'une prison.

Voici des cabriolets « historiques ». Le troisième de la planche appartenait à l'inspecteur principal Monsin, qui avait passé son cabriolet aux poignets du docteur Lapommerais, du boucher Avinain, de Philippe et de Troppmann. Les deux autres cabriolets avec chainettes et poignées de bois, forme olive, ont conduit Prévost, le cent-garde, Menesclou, Abadie, Gille, Lantz, Gervais, Foulloy et Campi. Le second cabriolet de la planche, en corde à boyau, a maintenu Billoir, Barré et Moyaux.

Entre les cabriolets sont les poucettes, instruments en fer dont les ouvertures en forme d'arcades, servent à placer les pouces du prisonnier que l'on maintient par l'écrou et la chaîne cadennassée. Avec ce système, les gendarmes conduisent plusieurs accusés, sans évasion possible. (*Voir les gravures.*)

Je viens de citer le nom de Campi. Qui ne se rappelle l'horrible crime de ce mystérieux assassin qui, le 10 août 1883, pénétrait au domicile de M. Ducros de Sixt, 7, rue du Regard, à Paris, et assommait, à l'aide d'une massette de casseur de pierres, M. Ducros de Sixt et sa sœur?

La physionomie de cet individu avait des aspects changeants : de féroce, elle devenait douce et ironique; sa démarche était celle d'un marin et, debout, il se tenait les jambes écartées.

Quel était cet homme couvert de vêtements sordides et sur lequel on avait saisi le bagage sommaire du vagabond criminel? M. Quesnay de Beaurepaire, avocat-général, le fit connaître à

l'audience du 21 mars 1884, en réclamant du jury un verdict impitoyable.

« L'accusé que vous avez devant vous, dit ce magistrat, ne s'appelle pas, comme il l'a toujours prétendu, Michel Campi. Sa vie est entourée de mystères; mais que nous importe son véritable nom? Il s'en est donné un qui lui restera : Campi est suffisant pour désigner l'assommeur de vieillards et l'assassin de la rue du Regard! »

Exécuté le 30 avril suivant, le pseudo Campi a, jusqu'au bout, conservé un respectueux souvenir à l'égard de sa famille qu'il s'est obstiné à ne pas faire connaître. M^e Laguerre, son habile défenseur, fidèle gardien du secret professionnel, n'ignore pas que les magistrats et les fonctionnaires qui, de près ou de loin, ont été mêlés à cette affaire sont fixés sur l'identité de « l'assassin de la rue du Regard ».

Deux ans avant cette cause célèbre, une autre affaire criminelle avait également passionné l'opinion publique; je veux vous parler de l'affaire Fenayrou. Vous pouvez reproduire les accessoires de ce drame : la corde avec anneau et crochet ayant facilité la descente du corps de l'élève pharmacien Aubert dans la Seine; la canne à épée qui traversa le cœur du malheureux, le marteau qui fractura le crâne, l'épingle anglaise en forme de broche qui maintint le bâillon, enfin le plomb aplati et la petite corde ayant entouré le cadavre,

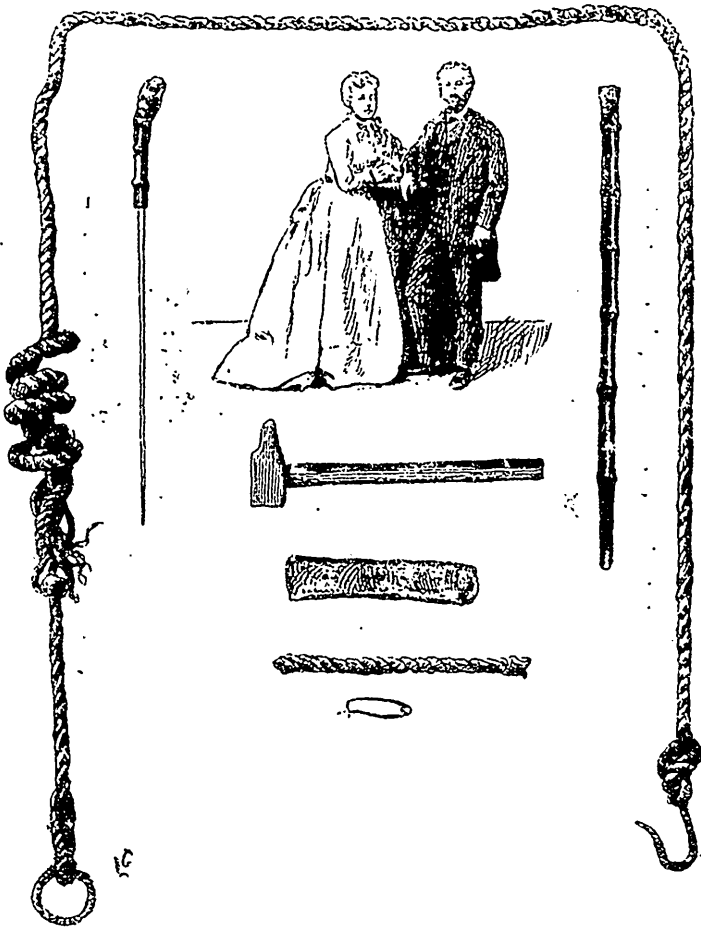
Le couple Fenayrou a dû souvent songer que, malgré toutes les précautions prises pour dissimuler un crime, la Seine ne conserve pas toujours les horribles dépôts qu'on lui confie! Maria Fenayrou, en apprenant que le cadavre d'Aubert avait surnagé, s'écria :

— Cependant j'avais bien calculé le poids du plomb, il devait l'empêcher de revenir à la surface... Comme soupape de sûreté, j'aurais dû ouvrir plusieurs boutonnières dans le ventre!

Ce cynisme est effroyable!

Si l'eau a rejeté le cadavre d'Aubert pour perdre les Fenayrou, la terre n'avait pas davantage conservé les cadavres qui accusaient Troppmann.

Je crois inutile de vous rappeler l'histoire de cette triste célébrité du crime, plus connue que celle d'illustres bienfaiteurs de l'humanité; examinez seulement sa main légendaire, grossière comme sa signature.



Affaire Fenayrou : M. et M^{me} Fenayrou et les accessoires du crime.

A l'âge de vingt ans, Troppmann, par amour de l'argent, a exterminé une famille entière, et, pour accomplir son abominable tuerie, il se servit d'acide prussique, de couteaux, de pelles, de pioches et surtout de ses mains qu'il plongeait dans les plaies

de ses victimes afin d'en arracher le larynx. Ce bourreau n'aimait pas entendre les cris!

M. Trémond, préparateur aux Facultés, a moulé la main droite de ce monstre humain : large, épaisse, commune, les doigts et notamment le pouce n'ont pas cette longueur extraordinaire qu'on leur attribuait.



Main de Troppmann.

Encore une célébrité du crime : le docteur Couty de la Pommerais, âgé de trente-quatre ans, beau garçon avec des favoris noirs superbes et des yeux très doux. Il fut exécuté le 9 juin 1864, pour avoir empoisonné avec de la digitaline Mme veuve De Pauw. La Pommerais venait de lui faire contracter une forte assurance sur la vie, dont il avait hâte de profiter.

Plus près de nous, il faut citer les exploits de la bande Gille et Abadie.

Les membres composant cette association étaient mineurs : Abadie n'avait pas vingt ans, Gille venait d'en avoir seize et Farigoul — un comparse — entraît dans sa quinzième année. Quand ils passèrent en Cour d'assises, ces jeunes gredins eurent à répondre de l'assassinat de la veuve Joubert, de la femme Bassengeaud, du garçon épicier Lecercle et de plusieurs vols commis la nuit, à main armée, dans des maisons habitées.

Etant en cellule, Abadie tissa une corde avec du vieux papier; elle était extrêmement solide et ce jeune assassin comptait s'en servir pour s'évader.

Le 30 août 1879, un arrêt de la Cour d'assises condamnait Gille et Abadie à la peine de mort. Quant à leurs complices, ils obtinrent la réclusion, et Farigoul, surnommé le « Raton », à cause de l'exiguïté de sa taille, en fut quitte pour deux années d'emprisonnement. Ce précieux auxiliaire d'Abadie, vrai type du *pégniot* lilliputien, se glissait par les ouvertures les plus étroites dans l'intérieur des maisons afin d'en ouvrir les portes.

La clémence aveugle du Président de la République grâcia les deux bandits, le 12 novembre 1879.

Abadie, dit Kosiki, dit Robespierre jeune, reconnu alors sa participation à l'assassinat du garçon épicier Lecercle, et le 30 août 1880 il comparut de nouveau à la Cour d'assises avec Knobloch, dit le « Rouget », et Kirail, qui fut victime d'une erreur judiciaire reconnue tout récemment. Il continua son système : revenir sur ses aveux, mais le président, M. Bérard des Glajeux, lui dit :

— Quand vos déclarations vous embarrassent, vous prétendez les avoir faites pour vous amuser.

— Certainement, je suis un meneur en bateau, répondit Abadie.

— Vous vous jouez donc de la Justice? répliqua le président.

— Parfaitement, fit-il en souriant.

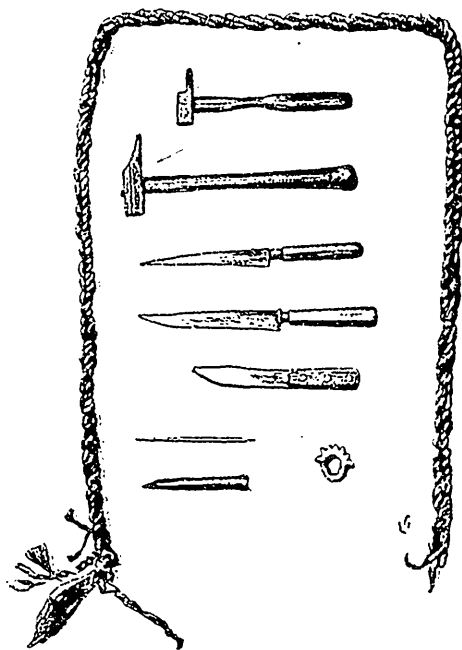
Puis il continua son explication sur ce qu'il appelait le « coup de cornet ».

— Il s'agit, dit-il aux jurés, d'enfoncer le couteau dans la gorge et de tourner à droite et à gauche; la plaie ainsi élargie est toujours mortelle.

Le scélérat n'ignorait point que déjà condamné à mort et *grâcié*, on ne pouvait lui faire subir aucun autre châtiment que la déportation. Il pouvait donc sans crainte étaler le plus révoltant des cynismes.

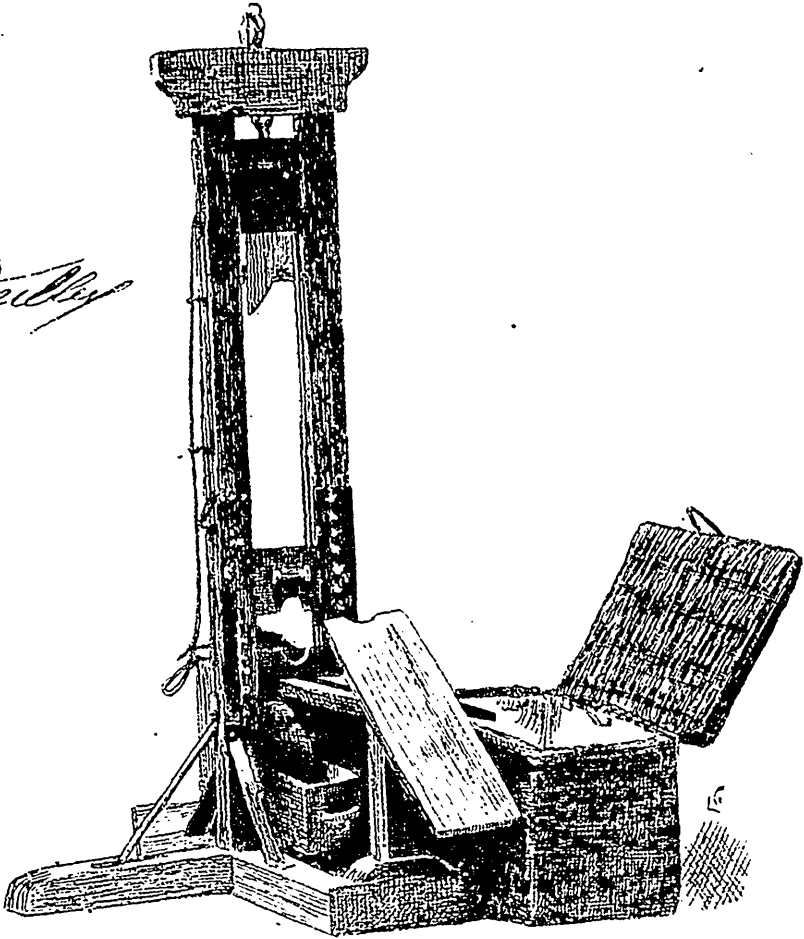
Son avocat, M^e Danet, déposa, du reste, les conclusions suivantes :

« Attendu qu'Abadie a été condamné, le 10 août 1879, à la peine de mort;

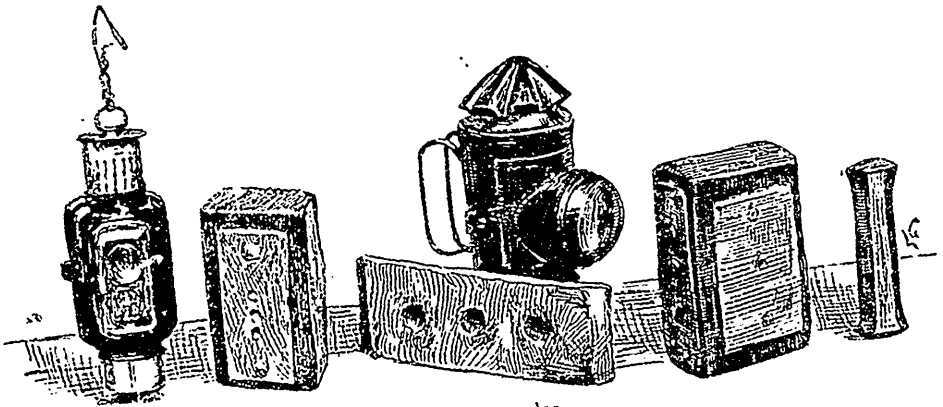


Corde en papier tissée par Abadie.
Marteaux et outils de la bande Abadie et Gille.

Deby



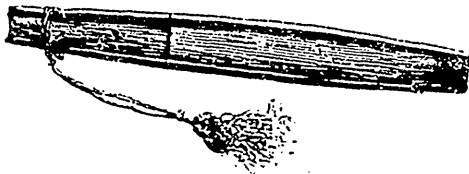
La guillotine en 1898.



Lanternes sourdes.



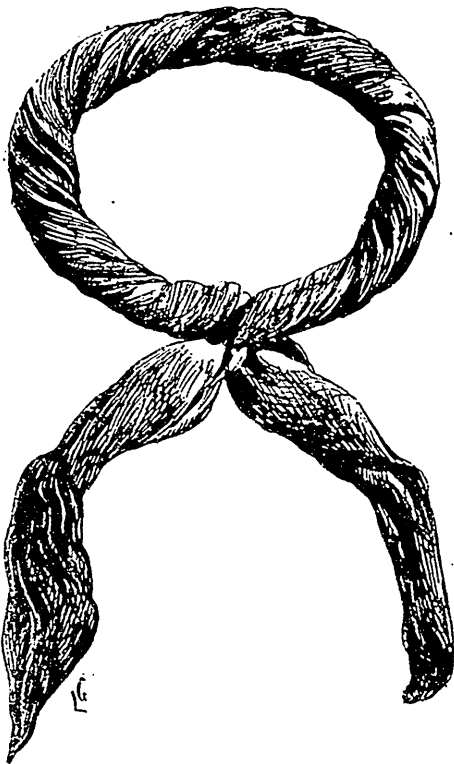
16



Maria Fellerath.
Éventail-poignard japonais, instrument du crime.



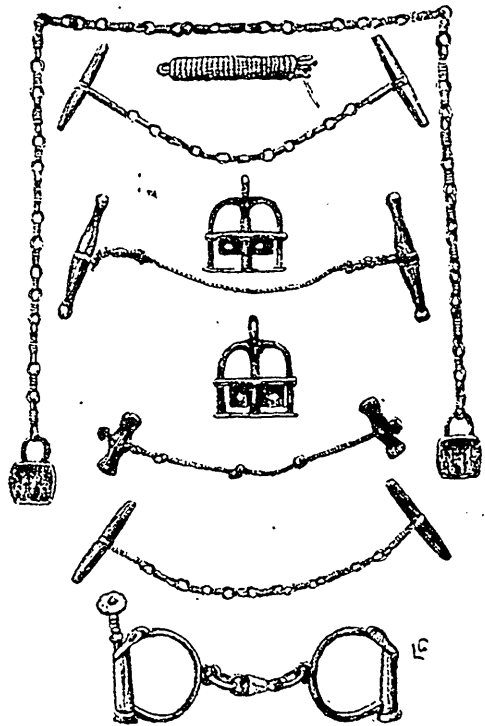
La Pommerais.



17

Le foulard du « Coup du père François ».

1^{er} NOVEMBRE 1898



Ligotte, poucettes et cabriolets.

10

Qu'il a expié, par cette condamnation, la plus élevée dans l'échelle pénale, tous les crimes antérieurs qu'il a pu commettre;

Que l'assassinat commis sur la personne de Lecercle remonte au 9 janvier 1879 et se trouve, par conséquent, antérieur de trois mois et demi à celui de la femme Bassengeaud; qu'aucune peine ne peut donc être prononcée, de ce chef, contre Abadie;

Que la commutation dont il a été l'objet ne peut faire obstacle à la rigueur de ces principes, reconnus par la jurisprudence de la Cour de cassation;

Par ces motifs,

Plaise à la Cour

Dire qu'Abadie, déjà condamné à mort, ne peut plus être l'objet d'aucune peine et le condamner purement et simplement aux dépens.»

Knobloch fut condamné à la peine de mort; Kirail aux travaux forcés et Abadié « aux dépens ».

Le sinistre Abadie pratiquait le « coup du cornet »; Coché, un ignoble gredin, pratiquait, lui, le « coup du père François », un des « coups » les plus usités parmi les rôdeurs de barrières. Cet individu m'a expliqué ainsi comment il *accommodait le pékin à la mode du père François* :

— Je fonds sur l'individu et je lui passe soit un foulard, soit une ceinture autour du cou, puis, par un coup sec que je lui administre, il fait une pirouette et nous nous trouvons dos à dos. Mon complice peut alors le *barbotter* (dévaliser) sans aucune crainte.

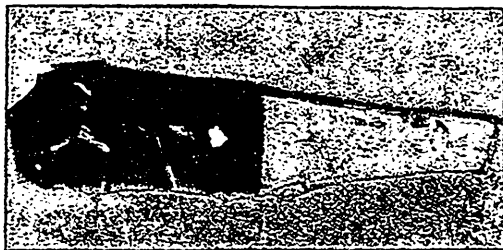
Le « nettoyage » des poches opéré, je lâche le particulier qui tombe inanimé; il n'a pas eu le temps de pousser un cri, et son asphyxie est souvent définitive.

Cet aimable rôdeur ajouta :

— En argot, nous avons baptisé ce travail : le coup du foulard, de la rappe, du poignet, du brise-homme et du gant. Il y a encore le coup de tronche, du tromblon, de la tournique, du trognon, des plaques tournantes, de la bobine, de la poire, de la cabèche, des burettes, des bouillottes et de la cafetière. Il consiste à saisir la personne un peu au-dessus des épaules, de l'attirer vivement sur soi; au même moment, on baisse la tête

et on le frappe en pleine figure. Si le *choc* est bien porté, l'homme étourdi s'abat sans que l'on se soit fait le moindre mal.

Le plus terrible des moyens que nous employons entre nous pour vider nos querelles, est le *bouchage des carreaux*. Quand l'adversaire paraît plus fort que vous, il faut saisir l'instant où sa figure est en face de la vôtre: alors on écarte l'index et le médium, puis on lance le bras avec vigueur juste au milieu des yeux. Celui qui reçoit ce coup-là tombe comme une masse. C'est un tour de coquin que nous appelons: « coup de fourche, de la fourchette, des deux cornes » ou bien encore « casser les châssis, briser les lorgnettes ».



Couteau fabriqué avec un gobelet en fer blanc par Campi dans sa cellule à Mazas, avec lequel il avait formé le projet de tuer M. Macé.

Ce furent des misérables de cette classe qui, il y a huit ans, s'introduisirent dans une villa, à Auteuil, qu'ils croyaient inhabitée, et qui tuèrent le gardien, un infortuné jardinier nommé Bourdon. Celui-ci reposait tout habillé sur un lit-cage placé dans l'antichambre de la villa. Les malfaiteurs, Sellier, dit le manchot; Allorto, Catelain et Mécréant, furieux de trouver un obstacle sur leur passage, assassinèrent ce pauvre garçon que l'on trouva le lendemain dans cette position.

La scène de l'assassinat fut épouvantable !

Il était deux heures du matin, quand les quatre gredins escadèrent la grille de la villa de Montmorency et pénétrèrent dans la maison en brisant une fenêtre. Cela causa un grand bruit et ils eurent un instant d'hésitation, mais ils n'étaient pas hommes à reculer !

Mécréant portait une pince-monseigneur et une lanterne

sourde, Catelain des fausses-clefs, Sellier un revolver et Allorto un couteau-poignard. Ils étaient prêts à tout.

Ils avaient déjà traversé plusieurs pièces en forçant les serrures, lorsqu'une porte céda et le premier en tête de la bande alla butter contre un lit. Son cri d'alarme : « Il y a quelqu'un ! » fut l'arrêt de mort du pauvre jardinier Bourdon, qui gardait la villa pendant l'absence du propriétaire, M. Chabaud.

Honnête et laborieux, soutenant sa mère, Bourdon travaillait le jour chez un horticulteur, et la nuit couchait seul et sans armes dans le vestibule de cette maison isolée.

Réveillé en sursaut, le malheureux se sentit perdu et crut ne pouvoir éviter la mort qu'en feignant de dormir ; il resta la tête sous les couvertures, immobile, mais déjà Meccréant dirigeait sur lui les rayons de sa lanterne et lui lançait cette menace :

— Tu dors, mais cela ne fait rien !

Et il le tâtait...

Si peu qu'ait duré cette scène, quel horrible supplice !

Les misérables s'encouragèrent mutuellement. Allorto saisit la victime par la gorge et s'efforça de l'étrangler ; Bourdon ne résistait pas, il s'abandonnait, selon l'expression des assassins, jugeant toute lutte inutile, car Sellier, le manchot, lui avait déjà appliqué son moignon sur la poitrine et de la main droite lui avait placé le revolver sur la figure en lui criant :

— Où est l'argent ?

Bourdon voulut parler, mais sa voix se glaça dans son gosier ; il râlait — et ses bourreaux s'impatientaient.

Enfin, Sellier, qui avait pris le couteau d'Allorto, le frappa à trois reprises : à la gorge, au ventre et au cœur, tandis qu'Allorto achevait de l'étrangler en lui serrant un cache-nez autour du cou.

Meccréant, qui avait vingt ans, voulut frapper à son tour, et, levant sa pince-monseigneur :

— Je vais, dit-il, lui donner le « coup du lapin ! »

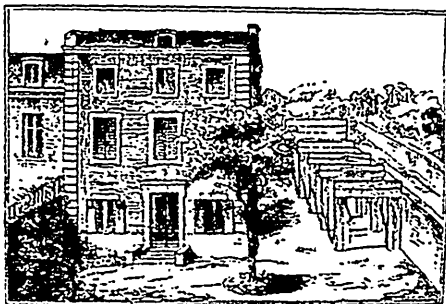
— Ce n'est pas la peine, répliqua Allorto.

Et il montra le cadavre inerte.

Arrêtés, les assassins furent condamnés : Allorto et Sellier, à la peine de mort, et leurs complices aux travaux forcés.

Malheureusement tous les criminels n'expient pas leurs forfaits ; bien que, parfois, ils soient connus, ils restent introuvables et jouissent éternellement de l'impunité. Arnold Walder est de ceux-ci.

Arnold Walder, élève pharmacien chez M. Lagrange, place Beauvau, assassina, le 5 octobre 1879, son patron et la bonne, Zélie Gaillot. Le vol était le mobile de ce double crime, car la cassette en fer contenant les valeurs du pharmacien fut retrouvée fracturée et vide.



Maison louée par le général X... à Fontenay.

L'assassin parvint à prendre la fuite. Son signalement fut transmis dans toutes les directions, mais sans donner le moindre résultat.

On supposa, tout d'abord, que Walder avait gagné le Havre pour passer en Angleterre, où il devait se rendre. Cette supposition était exacte. Elle se trouva justifiée par cette lettre, qui fut remise le lendemain du crime à Mme Lagrange.

Malgré l'absence de signature, tout prouvait que cette lettre, écrite sur du papier endeuillé, était adressée par Walder, qui y consignait ses aveux :

« Votre mari et la bonne faisaient résistance, j'étais obligé de les tuer. Je regrette maintenant ce que j'ai fait et je m'offre, si j'arrive à une fortune, à réparer le mal que je viens de faire. Mais la vie ne se rachète pas. »

Sur l'enveloppe bordée d'un filet de deuil, le timbre de la poste portait cette mention :

« Paris au Havre, 5 octobre 1879. »

Le Directeur du bureau ambulant de la ligne du Nord-Ouest consulté, déclara que cette lettre avait été mise, soit dans la boîte

Walter Walder et Co.
Bonne fois
rien n'est plus déligé
en les deux
Je regrette main levé
de que je suis à Paris
Le jour à un fort bon
Le 1er octobre 1879
mal que n'est pas un mai
la un très agréable
Walter Walder

Autographe de Walder.

du wagon-poste, soit dans celles des gares de Houilles, Maisons-Laffitte, Poissy ou Meulan ; les lettres recueillies par le personnel des postes de l'express parti de Paris à dix heures cinquante minutes, à destination du Havre, portaient le timbre du 6 octobre 1879. Walder avait donc pu, au moment de son départ, déposer sa lettre à la boîte du wagon-poste, ou bien en cours de route, il était descendu la mettre dans cette même boîte,

mais à l'une des stations d'arrêt.

L'absence de Walder fut, d'ailleurs, de courte durée, car il passa la nuit du 7 au 8 octobre à Paris, en l'hôtel de la Cour Bony, près de la gare Saint-Lazare.

Le 7, il avait adressé une lettre à M. Brugen, employé à la pharmacie Centrale, rue de Jouy, lettre qu'il avait signée W. L. en demandant qu'il lui fût répondu au n° 16, poste-restante, rue du Luxembourg.

Cette lettre, remise par le destinataire au juge d'instruction, portait sur l'enveloppe le timbre du bureau de poste de la rue du Luxembourg, aujourd'hui rue Cambon, la date du 8 octobre et les mots « personnelle-pressée ».

Une surveillance fut établie au bureau de poste de la rue du

Luxembourg ; personne n'alla réclamer la réponse aux initiales W. L., n° 6. Et Walder ne fut pas découvert.

Un autre crime impuni, qui, en son temps, a beaucoup passionné le public, est celui de Maria Fellerath, cette jeune personne qui fut trouvée assassinée, un soir, dans son appartement du passage Saulnier.

L'arme retirée de la plaie était de fabrication japonaise ; elle avait une lame carrée, effilée, qui se masquait au moyen d'un fourreau de laque peint en forme d'éventail. L'unique coup porté dans le dos, d'après l'autopsie du corps faite par le docteur Bergeron, avait traversé le poumon droit.

Dans ses *Souvenirs d'un préfet de police*, M. Andrieux a écrit sur cette affaire :

« Les soupçons se portèrent sur Jules R... Polonais d'origine qui était l'ami de cette demoiselle. Jules R... avait commis plusieurs soustractions de bijoux au préjudice de Maria Fellerath ; la malheureuse fille, qui n'avait à attendre du côté de Jules R... que de nouveaux larcins, l'avait plusieurs fois chassé de chez elle ; mais, chaque fois, il était entré par escalade. »

En réalité, malgré tous ses efforts, la justice ne parvint pas plus à réunir les preuves de la culpabilité du Polonais que celles de son innocence. On dut le mettre en liberté — et l'affaire fut classée sans suite. L'assassin de Maria Fellerath échappait à la Guillotine !

La Guillotine ! La Grande Vengresse ! La voici telle qu'elle fonctionne actuellement.

Sur la place de la Roquette la guillotine est un lugubre décor et, après son travail d'abattoir, j'ai voulu examiner la machine au repos sous son légendaire hangar ; puis j'assistai à son montage pour en avoir cette reproduction exacte.

Le panier peut contenir quatre corps ; il est muni de six poignées permettant à autant d'hommes de le hisser jusqu'au fourgon. Les quadruples exécutions deviennent rares ; la dernière remonte aux marins du *Fœderis Arca*.

Lorsque le condamné est lié avec méthode, on le conduit lentement, soutenu par les aides, jusqu'à la planche à bascule, laquelle, poussée brusquement, place le cou sur la traverse demi-

circulaire où vient s'abattre le châssis qui maintient la tête prisonnière.

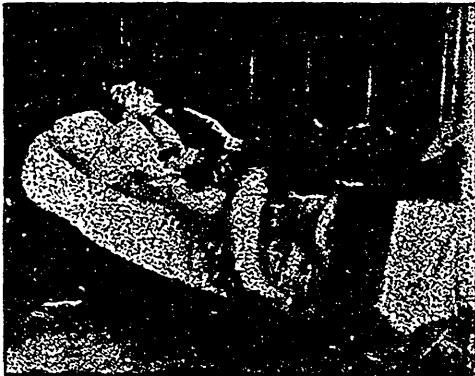
Le couteau, à lame oblique, est chargé d'un poids de plomb de trente kilos. Il manœuvre au moyen de la corde fixée à une poulie dissimulée dans la partie supérieure qui tient le montant de la guillotine et au moyen d'un petit levier poussant un ressort, le couteau se déclanche, tombe en biais et tranche net le cou.

On s'est souvent demandé si, au moment décisif, le bourreau éprouve une vive émotion. J'ai posé cette question à Roch, puis à Deibler; tous deux m'ont répondu par cette phrase typique :

— Mon émotion? En vérité, j'en ai une : celle de surveiller mes aides qui, pour la plupart, jaloux de ma place, ne demanderaient pas mieux que le *travail fut mal fait!*

Quant à la peine de mort, si souvent attaquée, je crois qu'elle n'est pas près d'être rayée de notre code pénal. Seule la « coupeuse de têtes » en impose aux malfaiteurs.

Armand Villette.



Un Duel

sous la Restauration

Au lendemain du traité de 1815, un des premiers actes de ce bon roi Louis XVIII fut de licencier, en partie, les débris de cette vaillante armée, qui, depuis Fleurus jusqu'à Waterloo, n'avait cessé de contenir les alliés.

L'exécution des généraux compromis par le retour spontané de l'Empereur souleva de grosses tempêtes; mais l'existence misérable que durent traîner tant de braves, exclus brutalement de l'armée, aviva autrement les haines, et donna naissance à ces nombreux duels dont l'usage se perpétua jusque bien après 1830.

Au monstrueux attentat dirigé contre Ney, (1) le général Moncey, en réponse au décret royal le nommant président de la Haute-Cour, écrivait, du reste, fièrement au roi :

Sire,

Placé dans la cruelle alternative de désobéir à Votre Majesté ou de manquer à ma conscience, je dois m'expliquer à Votre Majesté.

Je n'entre pas dans la condition de savoir si le maréchal Ney est

(1) Le maréchal Ney, surnommé le *Brave des Braves*, une des gloires de l'Empire, condamné à mort par la Cour des Pairs, sous la pression du roi, pour sa fidélité à Napoléon I^{er}, fut fusillé le 7 décembre 1815, à Paris, sur le lieu où s'élève aujourd'hui sa statue. On sait qu'il commanda lui-même le peloton chargé de l'exécuter.

innocent ou coupable; votre justice et l'intégrité de ses juges en répondront à la postérité, qui juge dans la même balance les rois et les sujets.

Ah! Sire! si ceux qui dirigent vos conseils ne voulaient que le bien de Votre Majesté, ils lui diraient que l'échafaud ne fit jamais des amis.

Croient-ils donc que la mort soit si redoutable pour ceux qui la bravèrent si souvent?

Quoi, moi, j'irai prononcer sur le sort du maréchal Ney! Mais, Sire, permettez-moi de demander à Votre Majesté où étaient les accusateurs, tandis que Ney parcourait tant de champs de bataille?

Ah! si la Russie et les alliés ne peuvent pardonner au prince de la Moskowa, la France peut-elle oublier le héros de la Bérésina?

Ce fut à la Bérésina, Sire, que Ney sauva les débris de l'armée. J'y avais des parents, des amis, des soldats qui sont les amis de leurs chefs, et j'enverrais à la mort celui à qui tant de français doivent la vie; tant de familles, leurs fils, leurs époux, leurs frères? Non, Sire, et s'il ne m'a pas été permis de sauver mon pays ni ma propre existence, je sauverai du moins l'honneur.

S'il me reste un regret, c'est d'avoir trop vécu, puisque je survais à la gloire de ma patrie.

Quel est, je ne dis pas le maréchal, mais l'homme d'honneur qui ne sera pas forcé de regretter de n'avoir pas trouvé la mort dans les champs de Waterloo?

Bayonne, août 1815.

Comme on le pense, cette lettre, émanant de l'un de nos soldats les plus estimés, et qui n'était en outre que la traduction exacte des griefs reprochés au gouvernement par la nation elle-même, et par des milliers de militaires dont la radiation des listes de l'armée ne reposait que sur la politique, encouragea de nombreuses protestations.

A Louis XVIII, qui prétendait pallier l'impopularité de son règne et sa fuite des Tuileries en traduisant devant un conseil de guerre le brave des braves, un maréchal de France pouvait

répondre par une lettre restée célèbre; mais les vétérans, eux, perdus dans la foule et trop loin de ce roi qui n'eut du reste point écouté leurs doléances, n'eurent d'autre alternative, afin de manifester leurs sentiments et défendre leurs droits méconnus, que de prendre leurs solides et vaillantes épées; et, si un certain nombre d'entre eux trouvèrent la mort à ces tournois sanglants suscités par de basses intrigues de Cour, d'autres eurent au moins la satisfaction suprême de coucher dans la poussière les porte-drapeau d'un régime implanté sous la poussée des baïonnettes étrangères.

En l'état où se trouvaient les esprits, le rôle du nouveau monarque eût été au moins de ménager les susceptibilités de l'armée; il s'employa, tout au contraire, à les provoquer comme n'eussent point osé le faire les cabinets de Vienne et de Berlin.

Il fallait châtier la France du long interrègne du vainqueur d'Arcole; et, si l'Empire eut ses gloires, 1815 eut ses hontes.

Frapper les chefs et affamer les soldats échappés au feu des batailles; disperser comme des bandes malfaisantes ces glorieuses cohortes frissonnant encore du dernier choc; inquiéter par la délation quiconque avait pris part à l'affranchissement du siècle, telle fut la première pensée qui se dégagea de l'entourage royal au lendemain du traité.

Aussi, tous ceux qu'un intérêt quelconque attirait vers le trône renchérèrent-ils sur le zèle dont ils étaient capables; et telle demande d'emploi, même modeste, fournit au gouvernement matière à d'inqualifiables persécutions.

Etiez-vous de tendances libérales? aviez-vous émis l'hypothèse d'un retour probable de l'Empereur? mettiez-vous en doute la loyauté des habits rouges? n'affichiez-vous pas publiquement que le dernier prêche de votre curé était de beaucoup supérieur au récent discours de Royer-Collard?... Vous étiez un mauvais catholique, un relaps hanté par les mauvaisesprits, indigne, conséquemment, de la commisération royale. Votre nom, inscrit sur quarante carnets à la fois, était mystérieusement colporté le soir à autant de veillées bigotes, où chaque invité vous couchait sournoisement sur ses tablettes; huit jours après, le roi recevait votre état signalétique revu, corrigé et augmenté

autant de fois qu'il y avait de concurrents convoitant une situation sollicitée.

C'est le recours à ces procédés, passé rapidement à l'état d'habitude, qui fit dire à un spirituel pair de France dont on sollicitait une apostille : « Vous seriez mieux servi si vous aviez un voisin à dénoncer. »

La délation devint à la mode; cette arme fut du reste maniée par de véritables maîtres que le gouvernement encouragea de ses faveurs.

Aussi, les quelques premiers mois de cette royauté, implantée par la coalition, furent-ils pour la France une nouvelle et désastreuse terreur, suscitant plus de colères que sa devancière de la Révolution.

Aux Chambres, des orateurs de talent parvenaient parfois, au milieu du tumulte de la majorité, à flétrir, de la hauteur où les circonstances les plaçaient, ces manœuvres tracassières, pendant que dans les villes de quelque importance — où le café représentait en petit, déjà à cette époque, le calque exact de nos parlements, — les grognards de l'Empire, plus à l'aise à ferrailler qu'à discourir, offraient toujours une rencontre comme inévitable conclusion à toute discussion politique.

Que pouvait bien être, après tout, la mort pour ceux à qui la patrie ingrate refusait le droit à l'existence, tandis que, dans l'échange d'un cartel, ces sublimes débris trouvaient un dérivatif à leur inactivité, une compensation noble au pain qu'on leur refusait.

A Paris, les bruits de la cour, les fêtes qu'elle donna aux oisifs et le retour des émigrés firent quelque peu oublier l'Empire; en Province, le peuple fut plus long à se passer de gloire.

Chaque fils de paysan, de manouvrier, n'avait-il pas pris part à l'Épopée? Tel n'avait-il pas combattu à Arcole? aux Pyramides? à Iéna?

Un lien solidaire, fraternel, indissoluble n'attachait-il pas dès lors la plèbe au drapeau? C'est ce qui explique le nombre relativement important d'officiers qui s'y retirèrent et les duels qui s'en suivirent.

Beaucoup y vivaient par groupes, hébergés chez tel pro-

priétaire, qui, souvent ancien compagnon d'armes, se faisait un point d'honneur d'offrir le gîte et le couvert à ces parias d'un nouvel ordre ; aussi, dans les petites villes, l'irritation surpassait-elle celle des centres importants que des faits nouveaux et journaliers pouvaient distraire plus facilement.

*
*
*

Cependant, à Bordeaux, un fait d'une originalité sans précédent se renouvela si souvent, durant cinq à six mois, qu'il absorba à lui seul, pendant ce laps de temps, la curiosité méridionale.

A l'heure où la vaste place des Quinconces s'animait par le va-et-vient des promeneurs, on eut le spectacle étrange d'un grand diable de type, d'allures militaires, qui, se promenant d'abord à l'écart, ne tardait pas à se rapprocher des groupes ; et, soit que le port de tête ou le rire d'un promeneur eût eu le don d'offenser notre original, celui-ci, coupant droit au travers de la foule, abordait la personne dont le maintien lui avait déplu, lui tendait horizontalement sa badine à hauteur de ceinture et l'invitait froidement à sauter par dessus.

Certains de ceux à qui fut offert le « saut » trouvant la hauteur peu en harmonie avec leur agilité, sollicitaient un abaissement, ce que l'original accorda toujours de bonne grâce ; d'autres, trèmpés plus fortement, plus sûrs d'eux, répondaient à la mystification par un cartel. Malheureusement il devint assez rare que celui à qui arrivait cette aventure pût, à son club habituel, reprendre le lendemain la partie d'échecs inachevée.

On ne pouvait cependant accuser le singulier personnage qui prenait à cette heure du jour les Quinconces pour un cirque et les promeneurs pour des chiens savants de viser à la forfanterie : les chroniques de l'époque attestent au contraire qu'il ne rechercha que ceux des freluquets ou des émigrés ayant une réputation de salle d'armes bien établie.

Aviez-vous tenu publiquement, voire même à votre cercle, des propos tendant à rabaisser la gloire de l'Empire ? Votre si-

tuation, d'où dépendait souvent votre existence, vous avait-elle entraîné à parler de Sa Majesté *très gracieuse et très chrétienne*, avec ce même zèle caractérisant l'armée des fonctionnaires sous tous les gouvernements? Pour aussi peu qu'une oreille indiscrette eût renchéri sur vos dires et pour aussi bien que vous eussiez su tenir une épée, s'il vous prenait fantaisie d'aller le lendemain entre trois et cinq heures faire une simple apparition au rendez-vous des élégants, vous étiez certain que l'invitation de sauter la badine ne pouvait manquer de vous échoir.

L'original, toujours aux aguets, embrassant de son regard profond la masse des promeneurs, vous avait deviné entre tous; d'un bond il était sur vous, ne vous laissant d'autre alternative que l'humiliation publique ou le duel.

Il va sans dire que la place des Quinconces fut plus que jamais à la mode; les deux camps, bonapartiste et royaliste, s'y donnaient rendez-vous avec une égale frénésie, et beaucoup de petites querelles, nées des derniers événements, ne tardèrent pas à se vider les armes à la main.

On n'alla donc plus aux Quinconces que pour avoir une *affaire*, ou pour témoigner des prouesses de notre original, qui préoccupait beaucoup les esprits.

Grand, svelte et portant en toute sa stature cette empreinte sympathique que laisse aux mouvements l'exercice habituel d'une profession noble, il avait provoqué, est-il besoin de le dire, la curiosité féminine.

Devinant l'ancien officier, on eût voulu pouvoir l'aborder, connaître exactement quel avait été son rang dans l'armée, quelle part il avait prise au retour de l'île d'Elbe; enfin, avoir des détails précis sur la journée de Waterloo! Il avait sûrement assisté à cet héroïque désastre, et nul mieux que lui ne pouvait établir si l'aveuglement de Grouchy n'avait pas été une trahison.

Diverses tentatives faites en vue d'un rapprochement qui donnerait satisfaction à la curiosité publique restèrent sans résultat et parurent au contraire avoir accru les distances du mystérieux éloignement dans lequel vivait le héros du moment.

On chuchotait que de Waterloo il avait accompagné Napoléon jusque dans les Charentes ; et que, les adieux faits, montrant son poing au croiseur anglais qui emportait dans ses flancs l'Idole regrettée, il aurait, dans un accès de rage impuissante, juré d'assouvir ses haines sur un parti qui en appelait à l'étranger du soin d'imposer au pays l'ingérance d'une race servie par de hautes trahisons au prix d'un désastre national.

Du reste, la persistance avec laquelle il recherchait les rencontres aurait suffi à le rendre populaire dans un département où les vins généreux rendaient braves les plus timides ; et, quelque soin qu'il eût mis à vivre à l'écart du monde, l'intérêt qu'il avait excité fit cependant découvrir qu'il habitait, depuis le commencement de juillet, une toute petite maison, à quelque cent pas du bourg de Caudéran.

..

Deux modestes pièces constituaient la partie habitable de cetteasure menaçant ruines. Par de larges lézardes, les plus osés avaient pu apercevoir, appendus au mur de l'une d'elles, deux fusils d'ordonnance, deux sacs de troupe, et, tout autour, — encadrant de sa note sévère le mat des baïonnettes — l'équipement complet de deux grenadiers de la vieille garde.

Evidemment, c'était-là le gîte de deux fidèles, héros à barbe grise, groupés autour du chef qui fut leur compagnon, veillant sur lui comme autrefois dans les champs de Ligny ! de Waterloo !

Dans l'autre, communiquant directement à la première par une porte enlevée de ses ferrures et servant de lit de camp au chef, une épée d'officier supérieur dans un coin, quelques paires de chaussures sur une cantine de campagne, qui, tournée de trois quarts, dérobaît aux curieux le sens de ses trois lignes de longues lettres blanches.

L'histoire de ces trois braves vivant en parias après avoir mis tant de fois leur vie au service du pays, courut rapidement la contrée, et, dès les premiers jours, cet impôt du sang que l'un d'eux prélevait sur les royalistes du pays avec une persistance

et un bonheur jusque-là inconnus, parut aux yeux des Bordelais comme un juste retour des choses.

Dès l'abord, le « Sautez ! Monsieur. » s'était particulièrement adressé aux personnalités politiques trop ouvertement en évidence ; mais, quand les principales têtes du département eurent été expédiées, cette singulière proposition fut exclusivement réservée au corps des officiers.

Cependant, en quelques semaines, le nombre de morts sur l'heure ou de blessés fut si élevé, qu'au ministère de la guerre, désespérant de pourvoir à tant de vacances, — ou voulant peut-être aussi d'un coup mettre fin à ces duels désastreux pour le parti, — on eut l'ingénieuse idée d'expédier à Bordeaux le brillant comte de Saint-Méry-Routé et l'opposer à l'audacieux.

Tirant également bien des deux mains, les salles d'armes de Paris et de nombreuses affaires plaçaient le comte au sommet de la cote, et les royalistes, certains du succès de l'un des leurs, purent un moment se croire délivrés du terrible original ; mais Saint-Méry fut à son tour si maltraité par une maîtresse flanconade, que ce fut considéré comme un miracle, après deux mois de soins empressés, de le revoir vaguer par les rues.

Dès ce moment, il ne se fit plus de distinction de classe ni de rang : quiconque essayait de toucher à l'Aigle abattu eut à subir les exigences de l'irascible des Quinconces, dont la ligne de conduite paraissait se condenser dans ces trois mots : HONTE OU DUEL.

..

On le comprendra sans peine, le bruit retentissant fait dans le pays par ces rencontres quotidiennes émut vivement la noblesse bordelaise, et ce fut dès lors une nouvelle levée de boucliers dans le camp royaliste. Malheureusement, les meilleurs tireurs, sur l'adresse et la valeur desquels on était en droit d'espérer, revinrent tous en très piteux état, exception faite cependant de ceux qui restèrent sur le terrain.

Ces duels, devenus maintenant si fréquents, n'avaient déjà plus rien qui étonnât, lorsqu'on apprit un matin que des manouvriers avaient relevé le corps d'un malheureux frappé de

deux balles, dans les terrains vagues où plus tard l'administration municipale devait ériger les boulevards de Caudéran.

La nouvelle se répandit d'autant plus rapidement par la ville qu'il s'agissait de l'original des Quinconces.

De l'enquête médico-légale, il résultait que le défunt avait trouvé la mort dans une rencontre.

Cette carte :

COLONEL RAPIER

Garde Impériale.

perforée en deux endroits et retrouvée dans sa poche, les nombreux et récents duels du colonel ne firent que confirmer le *communiqué* du parquet à la presse.

Chacun crut ce qu'il voulut de la rédaction laconique de M. le procureur du roi. Quelques personnalités, intéressées à ce qu'on ne donnât pas au sujet de cette mort mystérieuse de plus grandes explications, détournèrent l'opinion publique en répandant dans leur entourage la nouvelle d'un voyage, que ferait prochainement dans le Midi, un prince de la famille royale; mais, une satanée petite feuille locale se hasarda à faire remarquer « sous toutes réserves » que la mort du colonel pouvait bien être le résultat d'une vengeance; et elle ajoutait : « Un duel ? il n'y faut point penser : le colonel a reçu les deux balles par derrière. Des filaments de linge trouvés dans la plaie, montrent que les projectiles ont pénétré par le bas de l'omoplate gauche. En outre, les deux blessures, qu'une distance de quelques centimètres séparent à peine, laissent deviner qu'il a été frappé par une main sûre, plus habituée que ne le sont ordinairement au pistolet ceux qui font métier de nous demander la bourse ou la vie sur les grands chemins. Nous croyons pouvoir affirmer qu'il ne serait peut-être pas tout à fait impossible de découvrir, chez un de ceux qui furent les adversaires du Colonel, l'arme d'où sont parties les deux balles. »

Et l'entrefilet se terminait avec le cliché de circonstance :
« Une enquête S. V. P. »

Ces quelques lignes, assez impératives pour qu'on s'y arrêtât,

laissèrent cependant l'autorité judiciaire absolument froide. En d'autres circonstances, la feuille eût été inquiétée pour beaucoup moins ; mais il est des cas où le silence est d'or ; et la généralité du public mit cette reculade du parquet sur le compte d'un commencement d'indulgence du gouvernement à l'égard de la presse.

En somme, le Colonel était inconnu, sa fin tragique intéressait tout juste comme un de ces faits divers qui surprennent d'abord, mais que l'on oublie, pareils aux milliers d'accidents banals si communs dans les annales d'une grande ville.

Du reste, à cette époque, la conversation fut autrement défrayée par le brusque changement de situation du comte de Saint-Méry.

Sa promotion au grade de capitaine datait de trois mois à peine, lorsque, subitement, le ministre de la Guerre venait de le faire commandant ; mais avec la stipulation assez bizarre que le comte quitterait Bordeaux dans les vingt-quatre heures, pour se rendre à Montauban, dans un régiment de la même arme.

Le général, surpris de cette décision, crut à une de ces erreurs auxquelles le télégraphe nous a tant habitués ; aussi demanda-t-il au ministre confirmation de la dépêche ; la réponse ne se fit pas longtemps attendre : elle fut conforme au premier ordre.

La société féminine parut ne souscrire que médiocrement à l'avancement du comte. Beau cavalier, intrépide danseur, on se promettait d'agréables et longs cotillons dès l'ouverture de la saison ; et voilà que celui qui avait su parler au plus près de tant de cœurs à prendre allait tout à coup partir et végéter en un coin perdu de Tarn-et-Garonne ?

Mais la décision du ministre était inexorable et le temps compté : on se dédommagea en lui faisant de magnifiques adieux.

Quelques camarades moins privilégiés, poussèrent la jalousie jusqu'à se montrer satisfaits de cet éloignement ; d'autres, plus méchants, ou mieux renseignés peut-être, allèrent jusqu'à établir une coïncidence entre le meurtre de Caudéran et l'avancement si inopinément arrivé.

Ces bruits ne descendirent pas tout à fait dans la rue ; mais

avec la persistance avec laquelle ils furent chuchotés, on croirait volontiers qu'ils précéderent le comte par la diligence qui, deux jours après, le débarquait à Montauban.

Cette dernière ville, d'autant plus rétive aux idées royalistes que les catholiques se montraient tracassiers à l'égard de la population, protestante en majeure partie, n'offrit pas au nouveau commandant les moyens de se produire au gré de ses désirs; aux quelques rares premières visites qu'il fit, il trouva les femmes stupides dans leur dignité et les maris propres à cravacher.

Aussi se sentit-il immédiatement saisi par le spleen, qu'il essaya inutilement de vaincre en passant à la salle d'armes la plus grande partie des heures désœuvrées que la petite ville offre invariablement à l'officier.

*
*
*

Depuis son dernier duel avec le colonel, le comte avait à peine, de-ci de-là, poussé quelques bottes, et il voulut ne pas se désintéresser d'un art dont la nécessité se faisait sentir chaque jour davantage.

Dès les premiers jours, il sut reconquérir la vitesse dans l'attaque, mais surtout cette sûreté de main qui l'avait fait classer à Paris l'égal des meilleurs maîtres.

Sûr de son talent, conscient de son adresse, il ne rechercha néanmoins pas la moindre affaire, tant l'avait rendu perplexe son insuccès des Quinconces; ayant cependant le pressentiment d'une de ces immenses luttes où sa vie serait l'enjeu, il accumulait ses forces; et, chaque jour, il pouvait constater de nouveaux progrès, à la facilité avec laquelle il était parvenu à battre de redoutables tireurs, à les mettre souvent dans l'impossibilité de prendre un point sur trois.

Les choses en étaient à ce point, lorsque, vers les premiers jours du printemps qui furent particulièrement ensoleillés cette année-là, les prévôts ouvrirent toutes grandes les parties vitrées du local qui servait de salle d'armes à la garnison. On venait de passer la fin d'un hiver passablement rigoureux et l'air tiède

d'avril, agissant sur l'organisme, semblait donner aux tireurs des forces nouvelles.

C'était jour de marché, et, comme à l'ordinaire, les paysans venus à la ville s'extasiaient à l'exhibition d'un art auquel la plupart d'entre eux n'entendaient absolument rien.

Le groupe de curieux, assez pittoresquement vêtus, donnait l'idée de bons campagnards s'offrant gratuitement le spectacle, ce qui amusait beaucoup les officiers dans leur costume blanc de tireur.

Ceux-ci n'avaient pas été sans remarquer la haute et mâle stature de l'un des curieux et l'expression de dédain comme stéréotypée sur le coin de ses lèvres, que laissait à découvert une longue paire de moustaches grises.

Le visage anguleux, le nez légèrement retroussé, le front large et saillant, la tête orgueilleusement rejetée en arrière et plantée sur des épaules où l'on sentait la vigueur malgré la cinquantaine bien marquée de leur propriétaire, ne laissèrent point que de faire impression sur les officiers.

Ces derniers avaient remarqué déjà sa présence ; depuis quelques semaines, en effet, aux heures où le marché touchait à sa fin, il apparaissait régulièrement.

De ses yeux profondément encadrés, il scrutait tous les coins de la salle d'armes comme pour s'assurer de la présence de quelqu'un, passait lentement en revue les tireurs occupant les planches, et puis, ramenant sa tête à son port habituel, appuyé sur un long bâton de houx, immobile, paraissant absorbé, il attendait.

Les officiers n'avaient pas été longtemps à deviner en cet obstiné spectateur de leur sport, le vieux soldat de l'Empire. La façon dont était portée une certaine capote veuve de ses fleurons, et dont la vétusté sollicitait en faveur d'une nouvelle, décelait trop bien son état pour qu'on put s'y méprendre longtemps.

Familiarisé qu'on était à rencontrer de ces nombreuses figures ayant conservé la martiale estampe de notre époque militaire, le groupe d'officiers le prit pour un ancien gars du pays à qui le traité de paix avait créé des loisirs, et que l'odeur rapière attirait entre deux courses.

En effet, c'est entre deux marches forcées de vingt-cinq kilomètres que le vétéran assistait régulièrement, chaque samedi, entre quatre et cinq heures, aux victoires de salle d'armes du comte de Saint-Méry; et pour peu que ce dernier eût été servi par sa mémoire, il se serait souvenu de cette figure, rencontrée aux abords des bureaux de la diligence, l'avant-veille de son départ de Bordeaux.

A Montauban, le vétéran était absolument inconnu des citadins; cependant, quelques anciens à barbe grise et portant orgueilleusement balafre, causaient discrètement avec lui; et à certains sourires narquois observés entre l'échange d'une poignée de main, il eût été facile de deviner que le voyage accompli régulièrement chaque samedi de Castelsarrasin, où demeurait notre homme, à Montauban, cachait un motif d'ordre tout à fait supérieur.

A Castelsarrasin, où l'ancien avait, depuis deux mois à peine, pris subrepticement ses quartiers en compagnie d'une douzaine d'éclopés, on était un peu fixé sur la nature de ces déplacements; et la veuve Lagrave, ex-cantinière amputée d'un bras à Eylau, qui fournissait le gîte et le feu par tradition à la petite colonie, interrogée sur la particularité de ces voyages, aurait pu vous répondre comme au temps où elle était la reine des cantinières: « Ça! mon garçon, faites demi-tour ».

Cependant, l'insistance avec laquelle le vétéran observait les tireurs, l'impassibilité de son regard scrutateur et souverainement dédaigneux, suscitèrent ce jour-là aux officiers portés à rire, l'idée d'une mystification.

Saint-Méry, avisant un sous-lieutenant imberbe, lui chuchota quelques mots à l'oreille, et les gestes qu'il fit de son épée laissèrent comprendre qu'il s'agissait de proposer un assaut à l'enragé curieux.

Ce dernier n'en resta pas moins immobile. Il avait pourtant saisi le sens de cette mimique, mais soit qu'il n'y voulût point croire, ou qu'il désirât jouer un rôle dans cette partie et craignant peut-être d'en enrayer l'issue par un mouvement, il ne bougea pas plus qu'une statue scellée sur son socle.

En moins de temps qu'il en faut pour le dire, le jeune officier

fut sous le visage de l'ancien ; et, lui appuyant dextrement la mouche de son fleuret sur la poitrine, il lui décocha cette impertinente provocation :

— Eh bien ! vieux, ça doit te connaître?... En veux-tu ?

L'œil du vétéran parut s'illuminer d'un éclair de joie ; aussi répondit-il avec la froideur d'un coup médité :

— Non pas avec vous, jeune homme ! mais si le commandant voulait, et à l'épée de combat, oui, de suite.

D'un geste énergique, il avait successivement désigné le comte de Saint-Méry, et, accrochées au mur, une belle paire d'épées, dont le mat des lames affilées, le poli de l'acier et l'entretien parfait attestaient de leur usage.

Le comte, mis personnellement au défi, ne répondit que par un : « A tes souhaits, mon brave ! » à moitié étranglé dans la gorge, irrité de la tournure que prenait la plaisanterie ; néanmoins, se ressaisissant, il eut tôt fait de prendre une des extrémités de la planche où son adversaire, débarrassé de son encombrante capote, le rejoignit aussitôt, lui faisant face.

Les officiers, surpris autant qu'émus de cette singulière aventure, firent cercle.

L'un d'eux, ayant remis une épée à chacun des combattants prêts à tomber en garde, et le sacramental : « Allez, messieurs ! » prononcé, on attendit anxieusement.

A la façon dont le fer fut engagé, au choc moelleux de leur rencontre, les assistants devinèrent que l'issue du combat serait des plus graves.

Rarement, en effet, les témoins avaient assisté deux adversaires paraissant également rompus au secret des armes, et se possédant au point de laisser supposer à l'entourage qu'il s'agissait autant de démontrer un coup d'après les règles de l'escrime, que d'un duel véritable.

Saint-Méry éprouva comme l'attrait d'une soudure faite à la jonction des fers, tant la partie adverse tenait sa lame en constant état d'action, et cela, cependant, sans déplacement du point de contact, indice ordinaire d'un grand calme et d'une expérience éprouvée.

Il prévit une main maîtresse et, durant quelques secondes,

admirablement équilibré, également prêt à la marche ou à la retraite, il se tint sur une prudente défensive.

Son adversaire brusqua cette réserve : d'emblée, engageant l'action par quelques changements d'engagements, rapides et légers d'abord comme pour déconcerter, puis plus lents et quelque peu pesants afin de provoquer l'attaque.

Le comte n'était pas facile à troubler ; aussi, donnant peu de fer, ne s'exposant pas trop avant, sonda-t-il le terrain de quelques feintes légères auxquelles le vétéran répondit avec cette lenteur calculée des maîtres.

Le combat en était encore à cette phase de l'étude réciproque du jeu, lorsque, soudainement, sur une longue menace en sixte tentée par Saint-Mémy, le vétéran détendit brusquement son bras de trois-quarts en fournissant une bruyante demi-feinte dont la vigueur et la poussée, laissant croire à une attaque réelle, obligea le comte à se couvrir rapidement ; simultanément, le vétéran reprenait l'attaque, coupait avec une violence inouïe et, se fendant à fond, atteignait Saint-Méry en pleine poitrine, l'étendant raide mort, perforé d'outre en outre (1).

Ahuris, stupéfaits, les témoins, que ramena bientôt à la réalité l'impassibilité moqueuse du vétéran, parurent vouloir venger la mort du comte, et la pointe de vingt épées mises au clair le menaçaient déjà, quand, transfiguré, grandi, il pétrifia ses agresseurs par cette fulgurante apostrophe : « Si quelqu'un de vous tient rancune à Pierre Garrigues, ex-sergent à la Vieille-Garde, d'avoir tué l'assassin du colonel Rapier, en garde ! »

(1) C'est le fameux coupé, après menace sur les armes, du célèbre maître d'armes Lafaugère. Il s'emploie fort peu aujourd'hui dans les salles françaises.

Henry de Goudourville.



Frontispice de Raoul Barré.

LE CONFLIT DE FACHODA

Tout Paris se préoccupe actuellement de cette question brûlante de Fachoda. Disons-en quelques mots.

Les affaires d'Égypte devaient fatalement aboutir à un conflit entre la France et l'Angleterre. En perçant l'isthme de Suez, en 1869, après dix années d'efforts surhumains, Ferdinand de Lesseps ouvrait involontairement l'ère des convoitises européennes sur l'Égypte. La France avait payé les frais du canal (200 millions) et elle avait remis au vice-roi d'Égypte, Ismaïl, en échange de son autorisation, 177.000 actions de la société. L'influence française commençait donc à être prépondérante en Égypte. Mais l'état précaire des finances de cet Etat devait amener l'intervention des Anglais qui ne voyaient pas sans convoitise le rôle considérable joué par les Français. En 1875, sous le couvert d'aider le khédive Ismaïl à satisfaire ses créanciers, l'Angleterre lui acheta pour 100 millions les 177.000 actions du canal de Suez qu'il possédait. Dès lors, la France et l'Angleterre avaient un droit égal à intervenir dans le règlement des affaires égyptiennes.

Mais la France ne voulut jamais accepter d'autre action en Egypte que le contrôle des finances, afin de sauvegarder ceux de ses nationaux qui avaient leur fortune engagée dans la dette de l'Etat. Quant à l'Angleterre, son but fut tout autre. Elle profita, en 1882, d'un massacre inspiré par le fanatisme musulman à Alexandrie, pour bombarder la ville et y descendre un corps de troupe qui occupa du coup presque toute l'Egypte. Malgré les pressantes sollicitations de la France qui demande le retrait de cette armée qu'aujourd'hui rien ne justifie, l'Angleterre s'est toujours refusée, depuis seize ans, à évacuer les états du khédivé.

Il suffit de jeter un instant les yeux sur une carte d'Afrique pour y lire l'intérêt de l'Angleterre à posséder l'Egypte. Elle est presque maîtresse de l'immense vallée du Nil et elle descend ainsi insensiblement vers sa grande colonie du Cap qu'elle espère relier un jour prochain à l'Egypte. Elle aurait de ce fait une longue bande de terre de près de 4000 milles de longueur, à travers toute l'Afrique, dans sa partie la plus fertile et la plus peuplée.

Malheureusement pour elle, la France vient de jeter une ombre sur ce beau rêve en s'installant à *Fachoda*, ville du Soudan égyptien, sur l'un des affluents du Nil. Selon toute vraisemblance, nul Européen n'avait jamais pénétré dans ces régions avant que le commandant Marchand en vint prendre possession au nom de la France. La dernière révolte des Der-viches, ayant été pour l'Angleterre une seconde occasion d'intervenir dans les affaires d'Egypte, le sirdar Kitchener, officier anglais, en profita pour conquérir toute la vallée du Nil à la tête des troupes égyptiennes et anglaises, et pour planter le drapeau anglais, à côté du drapeau égyptien, sur tous ces territoires. Sous prétexte de poursuivre les rebelles qui fuyaient vers le sud, il remonta la vallée du Nil vers les sources de ce fleuve et fut fort étonné de rencontrer à *Fachoda* la mission française qui y était depuis un mois installée. Le commandant Marchand, coupant la marche des Anglais, le Sirdar Kitchener lui enjoignit d'évacuer immédiatement *Fachoda*, ce que le commandant refusa, faisant valoir son droit imprescriptible de *premier occu-*

pant. Devant l'attitude énergique de la mission française, le Sirdar se contenta de planter le drapeau anglais à un demi-mille du drapeau français.

La question en est là. La France cédera-t-elle devant l'Angleterre ou celle-ci lui offrira-t-elle une compensation en échange de l'évacuation de Fachoda. Ni à Paris, ni à Londres, on ne semble prêt à céder. L'Angleterre invoque comme raison préremptoire que tout le Soudan, découvert ou non, doit être considéré comme possession de l'Egypte puisqu'il en est la continuation vers le sud. A cette raison, la France oppose cette objection que l'Angleterre n'a soulevé aucune réclamation lorsque, autrefois, l'Etat belge du Congo s'est étendu jusqu'à Lado, qui est cependant situé sur le Nil Blanc, et que d'autre part il n'y a pas de limite précise du territoire dit « Soudan égyptien », ce qui rend indéfinie la puissance des Anglais dans cette partie de l'Afrique.

Mais du moment que l'Angleterre entend que l'Egypte rentre en possession de ses anciennes provinces, elle ne doit point se contenter de reporter ses limites au-delà de Khartoum jusque Fachoda, il faut encore qu'elle lui restitue ou qu'elle lui fasse restituer les villes ou les provinces dont elle a disposé, dont elle a trafiqué avec le Congo belge ou l'Italie, ou qu'elle a annexées purement et simplement, comme Massaouah, la province d'Equatoria, l'Ounyor, Zeïla, Berbera. Car tous ces pays-là appartiennent au khédive au même titre que Fachoda, et si les Français n'ont pas le droit de rester à Fachoda, les Belges, les Italiens, les Anglais n'ont pas non plus le droit de garder des territoires qui n'étaient pas non plus vacants, qui n'étaient pas davantage *res nullius*. Par conséquent, il faut que l'instrument qui enregistrera notre abandon de Fachoda, constate aussi que les autres nations ont restitué au khédive ce qu'elles détenaient indûment, et du même coup il faut que l'Angleterre renouvelle dans cet instrument *l'engagement solennellement pris par elle à diverses reprises* qu'elle n'est en Egypte qu'à titre provisoire et précaire, et qu'elle l'évacuera aussitôt qu'elle aura achevé de faire disparaître les dernières conséquences de la révolte d'Arabi, c'est-à-dire qu'elle aura complètement restitué

à l'Égypte ses anciennes frontières, ce qui ne saurait tarder au point où en sont les choses. Son mandat étant alors terminé, le Khédive reprendra le gouvernement et le Sultan recouvrera la suzeraineté. Encore une fois, il faut, dans le règlement final de la question de Fachoda, une déclaration expresse sur ce point; la France ne peut tolérer que l'Angleterre reste en Égypte indéfiniment, elle n'entend pas que le canal de Suez, que la mer Rouge, que le Nil soient de simples propriétés de la Grande-Bretagne.

Les esprits sont très surexcités en France par suite de cet incident. Il faut espérer que la sagesse britannique saura faire en sorte que le conflit se réduise bientôt à un simple différend diplomatique. Quelle que soit la puissance maritime de l'Angleterre elle n'aurait rien à gagner à une conflagration avec la France, car ses colonies sont trop nombreuses et trop désarmées pour ne point souffrir de l'état de guerre. De notre côté, la France possède presque tout le commerce britannique d'importation et l'on sait que les Anglais s'approvisionnent chez nos cultivateurs pour une somme annuelle de plus de cent millions.

Dans ces conditions, tout fait prévoir un arrangement prochain. Dans tous les cas, la France ne peut que temporiser, pour laisser aux esprits la latitude de juger sainement les faits; mais elle ne peut, ni ne doit céder.

A. S.



L'AVENTURE DE MICHEL PERRIN

— Il faut partir et partir le plus tôt possible. Je vois bien qu'elle a vendu sa montre sans m'en parler... Elle a beau travailler du matin au soir, l'aiguille d'une femme ne peut fournir aux besoins de deux personnes. Ah! j'aurais dû partir depuis longtemps!... mais où aller! sans argent, sans famille, sans amis!

Ce monologue se débitait en l'an VIII de la République, dans une petite chambre qui peut-être existe encore à Dijon, et qu'habitait alors l'ancien curé d'un petit village du département de la Côte-d'Or. Michel Perrin, qui n'ayant vécu jusqu'alors que pour faire du bien aux hommes, prier Dieu et cultiver le petit jardin de son presbytère, s'était vu arracher de l'asile où venaient de s'écouler vingt-deux ans de sa paisible existence. Privé du modique salaire attaché à ses fonctions, persécuté par quelques-uns des agents du gouvernement républicain, et suspect à tous, le pauvre prêtre avait erré longtemps de village en village, tantôt pour éviter l'arrestation, tantôt pour recourir à l'amitié de plusieurs braves gens dont il avait acquis la reconnaissance dans des temps plus heureux. Enfin, depuis un an, il habitait Dijon. C'était là qu'il avait rejoint sa sœur, Madeleine Perrin, la souveraine maîtresse de sa maison, et maintenant son seul appui dans le monde.

Madeleine, en quittant le presbytère, s'était rendue directement à Dijon, où elle espérait retrouver quelques anciennes connaissances et vivre du travail de son aiguille. Elle avait réussi en effet à utiliser ses talents de couture au point de pourvoir amplement à son existence; mais quand le bon curé,

cédant à ses instantes prières, fut venu occuper l'une des deux petites pièces touchant au grenier qu'elle appelait son appartement, Madeleine reconnut bientôt qu'un homme, encore dans la force de l'âge et de bon appétit, est beaucoup plus difficile à nourrir qu'à loger.

De son côté, Michel Perrin, en dépit des efforts de sa sœur pour lui cacher l'effet de son séjour chez elle, n'avait point tardé à découvrir la triste vérité. Dès lors il n'avait cessé de former des plans pour parvenir lui-même à gagner quelques sous ; mais Madeleine repoussait avec énergie tout ce qui lui semblait contraire à la dignité du curé de N***.

Il avait fixé à la semaine suivante l'époque d'une séparation aussi douloureuse, lorsqu'un matin, Madeleine rentra portant sur sa figure certain air préoccupé qui ne lui était pas habituel, mais dont Michel Perrin, livré à ses réflexions, ne s'aperçut pas d'abord.

— Quel malheur que Paris soit si loin ! dit plusieurs fois Madeleine, sans s'apercevoir peut-être qu'elle parlait tout haut.

La cinquième reprise de ce refrain fit lever la tête à Michel — Pourquoi cela, chère sœur ? dit-il.

— C'est que je viens d'apprendre une chose si étonnante, ton ancien camarade de classe, Eugène Camus, revient ici avec une place de 2.000 francs dans les droits réunis.

— Une place de 2.000 francs ! s'écria le bon curé. Tu fais bien de dire qu'il y a des gens heureux, Madeleine, ajouta-t-il en souriant ; car je te donne ce pauvre Eugène Camus pour le plus franc paresseux et le plus parfait ignorant qui soit jamais sorti du collège de Juilly.

— Aussi mourait-il de faim à Paris depuis près de trois ans ; mais son bonheur a voulu qu'un autre élève des Oratoriens, Joseph Fouché, dont tu m'as parlé bien souvent...

— Oh ! Joseph Fouché doit être un autre homme, par exemple. Je suis bien aise d'apprendre qu'il vit encore. Un fin matois ! vraiment ! et toujours dans les premiers. Lui et moi nous faisons ensemble, comme on disait au collège ; il m'aidait pour mes devoirs, et, en revanche, je me battais pour lui ; car j'étais un solide gaillard, et Joseph Fouché n'était pas fort.

— Cela ne l'a pas empêché de se pousser dans le monde, je t'en réponds ! Il est ministre... ministre de quoi donc ? c'est égal ; il paraît qu'on peut tout quand on est ministre ; et comme son plus grand plaisir est de faire la fortune de ses anciens camarades de classe...

— Si j'étais sûr de cela ! interrompit le pauvre curé avec une vive émotion.

— J'espère qu'il vient d'en donner une bonne preuve en plaçant Camus comme je te le dis, répliqua Madeleine ; mais Camus se trouvait à Paris ; il pouvait le voir, et lui parler.

— Et pourquoi n'irais-je pas à Paris, Madeleine ? s'écria Michel Perrin d'un air résolu.

Le pauvre curé se montrait si plein d'espérance dans le succès de son voyage qu'il finit par en inspirer à Madeleine.

Dès qu'il eut établi son domicile dans le plus modeste hôtel garni de la capitale, il apprit que Joseph Fouché était ministre de la police générale, que tous les ministres donnaient une audience publique une fois par semaine, mais qu'il fallait leur écrire pour obtenir une audience particulière.

Comme c'était une audience particulière qu'ambitionnait le curé, il traça sans tarder la missive suivante :

« Michel Perrin prie son ancien camarade de classe, Joseph Fouché de le recevoir le plus tôt possible. Il loge *hôtel du Soleil*, rue Mouffetard.

« *Vale et me ama.* »

La semaine presque entière se passa sans que le curé reçut aucunes nouvelles du ministère, quand un soir le portier lui remit une lettre ; le cœur du pauvre curé battit comme il n'avait peut-être jamais battu. Après avoir décacheté d'une main tremblante, il s'approcha de la chandelle allumée dans la loge, et lut ces mots qui lui semblèrent écrits en lettres d'or :

« Le ministre de la police générale recevra le citoyen Michel Perrin jeudi 24, à une heure. »

Ce jour venu, Michel Perrin était avant midi dans les anti-

chambres du ministère. Assis sur le bord d'une banquette, il préparait ses phrases, il s'efforçait surtout de bannir cette timidité naturelle à ceux qui ont vécu toujours loin du monde, et qu'augmentait encore la vue d'un séjour où tout annonçait le pouvoir et l'opulence. Pour s'enhardir, il se reportait au temps du collège, et il s'était répété cent fois que Joseph Fouché avait été son camarade de classe, lorsqu'enfin on l'appela.

Fouché était seul dans son cabinet, assis devant un bureau couvert de papiers. A peine eut-il levé la tête et attaché ses petits yeux rouges sur celui qui venait d'entrer que, prenant un air riant : — Ce n'était, ma foi, pas la peine de t'annoncer, dit-il, je n'aurais pu te rencontrer dans la rue sans te reconnaître.

A cet accueil amical, le pauvre curé reprit tout son courage.

— Savais tu que j'étais ministre ?

— Parbleu !

— Et tu as compté sur moi ? reprit Fouché avec bienveillance.

— Si bien compté, répondit le pauvre curé, qu'après Dieu, je n'espère plus qu'en vous. Employez-moi où vous voudrez, comme vous voudrez ; la misère ne rend pas difficile ; je ne recule devant aucune espèce de besogne ; je suis résolu à tout faire pour gagner du pain.

— A tout faire ! répéta Fouché un peu surpris : ainsi tu ne refuserais pas d'être employé dans mon ministère ?

— Eh ! c'est tout ce que je demande ! s'écria Michel Perrin les yeux rayonnants de joie.

La porte du cabinet s'ouvrit, et l'un des huissiers vint avertir le ministre que le premier consul le mandait aux Tuileries sur-le-champ.

Fouché se pressa de rassembler plusieurs lettres, qu'il mit dans son portefeuille avec toute la hâte d'un homme qui craint de perdre une minute.

— Et moi ? et moi ? dit le pauvre curé, qui le voyait avec effroi se disposer à sortir sans avoir rien promis de positif.

— Tiens, dit le ministre en écrivant précipitamment deux lignes sur un petit papier, porte ceci à Desmarest, chef de division ; puis il ne fit qu'un saut de son cabinet dans sa voiture.

A peine le curé eut-il prit le temps de lire ces mots : *Desma-*

rest emploiera Michel Perrin et le payera cher, que, transporté de joie, il courut à la recherche du personnage qu'ils indiquaient, et, grâce à l'ordre dont il se dit porteur, on l'introduisit aussitôt près du chef de division.

Le citoyen Desmarest, qui lui sembla beaucoup plus imposant que le ministre lui-même, vu qu'il n'avait pas été son camarade de classe, prit le papier, le lut, et, sans l'engager à s'asseoir, lui demanda gravement si c'était lui qui se nommait Michel Perrin.

— Moi-même, citoyen.

— Vous venez d'être jugé par un homme qui ne se trompe guère. Je vais vous inscrire sur la liste de mes employés; vous aurez vingt francs par jour, et nous partirons de ce matin pour vous payer votre traitement.

A ces paroles, le pauvre curé eut besoin de faire le plus grand effort sur lui-même pour ne point laisser éclater une satisfaction difficile à décrire; mais se contraignant: — Il me tarde bien de me rendre assez utile pour justifier la bonté de Joseph et la vôtre, dit-il; et si vous voulez m'indiquer tout de suite la besogne que...

— Pour aujourd'hui, je n'ai rien à vous désigner particulièrement; mais vous viendrez me voir dans deux ou trois jours; en attendant, vous allez courir la ville, suivre les promenades, les endroits publics, dîner chez les restaurateurs, surtout chez les bons restaurateurs.

— Ah! pour les bons restaurateurs, dit Michel Perrin en souriant, ils ne me verront guère; je les crois beaucoup trop cher pour ma bourse, à en juger par l'empoisonneur chez qui je me nourris tant bien que mal.

— Je comprends, répondit Desmarest: peut-être n'êtes-vous pas en fonds? mais je vais vous faire payer une quinzaine d'avance. Cela vous suffira, j'imagine?

— Pour longtemps, je vous en réponds, répliqua le bon curé...

Si la première pensée du curé, quand il se vit possesseur de trois cents francs, fut à Dieu, la seconde fut pour Madeleine; il ne songea point à dîner avant d'avoir écrit quatre pages à cette bonne sœur, et sans avoir fait porter sa lettre et la moitié de son

trésor pour Dijon. Alors, léger de cœur et d'esprit, il résolut de suivre les conseils du citoyen Desmarest, et de jouir un peu des plaisirs de Paris. — J'ai quatre bons jours devant moi jusqu'à lundi, se dit-il, ma foi ! je vais m'amuser un peu.

En conséquence, il se mit à parcourir la ville. Paris, qui jusqu'alors lui avait semblé triste, boueux, enfumé, prit tout à coup un aspect riant à ses yeux.

Le lundi matin venu, Michel Perrin se rendit au ministère, un peu inquiet de savoir si le travail dont on allait le charger ne serait pas au-dessus de sa capacité.

— Ah ! c'est vous, dit le citoyen Desmarest. Eh bien !... Qu'avez-vous fait ces jours-ci ?

— J'ai couru la ville comme si je n'avais que vingt ans, répondit gaiement le bon curé.

— Tout était tranquille, j'imagine ?

— Ah ! parfaitement tranquille ! Tout le monde avait l'air de s'amuser autant que moi.

— Les mécontents ne manquent pas, cependant...

— Oui, les mécontents ; c'est ce que me disait hier un pauvre diable avec lequel j'ai lié conversation sur le boulevard du Temple, et qui n'était, ma foi, pas content lui-même.

Le curé se laissant après ces mots :

— Parlez toujours, parlez toujours, dit le citoyen Desmarest, qui rouvrait deux cents lettres l'une après l'autre en frappant du pied. Je vous écoute. Quel homme est-ce, votre pauvre diable ?

— C'est un ancien garde du corps de monseigneur le comte d'Artois.

— Et, le bon royaliste du boulevard vit de fumée comme tous ses amis ? Il a des espérances très prochaines d'un sort plus heureux ?

— Il en a beaucoup.

— Qui reposent ?...

— Ah ! je l'ignore.

— Diable ! dit le citoyen Desmarest, qui surveillait principalement alors les royalistes ; mais au moins vous savez son nom ?

— Il ne me l'a pas dit.

Le chef de division haussa les épaules en souriant.

— Vous lui aurez laissé voir que vous étiez trop malin pour lui.

— Bien, au contraire, répliqua le bon curé; car je lui ai dit tout de suite que je n'étais pas fort.

— Je commence en effet à le croire, pensa tout bas Desmarest. Puis, se levant pour le congédier : — Allons, citoyen Perrin, continuez toujours; nous verrons lundi.

Michel Perrin avait à peine refermé la porte du cabinet, que le chef de division sonna et fit venir un de ses mouchards qui se trouvaient dans l'antichambre.

— Suis cet homme en redingote brune qui vient de me quitter, lui dit-il. Suis-le toute la journée, et viens me faire ton rapport demain matin.

Jusqu'au soir, le pauvre curé ne put faire ni un pas, ni un geste, ne put dire un mot sans que l'habile surveillant, dont on avait fait son ombre, n'en prit note; en sorte que le lendemain, quand il reçut l'ordre d'entrer chez Desmarest, ce dernier savait un peu mieux que lui-même tout ce qu'il avait fait la veille.

— Pour le coup, pensait le chef de division, à moins qu'il ne soit sourd, aveugle ou muet, il ne se taira pas ce matin; et le faisant asseoir : — Allons, lui dit-il, vous allez, j'espère, me parler de votre journée d'hier?

— Oh! rien de nouveau, répliqua avec simplicité Michel Perrin; je commence à connaître tous ces endroits-là comme ma poche.

— Faites-moi le plaisir de me dire où vous avez diné hier, citoyen Perrin?

— Chez un restaurateur du Palais-Royal, répondit le curé, que cet espèce d'interrogatoire surprenait au dernier point.

— Et après?

— Après, j'ai été prendre ma demi-tasse au café du Caveau.

— Et tandis que vous preniez votre demi-tasse, que se passait-il, je vous prie?

— Mais rien que je sache.

— Quoi ! vous n'avez pas remarqué trois jeunes gens qui causaient ensemble près de vous, dont la table touchait la vôtre ?

— Attendez, attendez, je me rappelle : il y avait effectivement à côté de moi trois ou quatre messieurs...

— Et ils disaient les plus grandes horreurs du premier consul, ajouta le chef de division avec colère ; ils allaient même jusqu'à menacer sa vie !

— Quant à cela, je l'ignore absolument, vu qu'après avoir remarqué deux ou trois fois que ces messieurs baissaient la voix quand je tournais la tête de leur côté, j'ai été m'asseoir à deux tables plus loin ; je ne voulais pas avoir l'air d'écouter leur conversation, vous sentez bien...

— Par ma foi, c'est trop fort ! s'écria Desmarest : quel emploi croyez-vous donc avoir au ministère ?

— Ah ! voilà, dit vivement le curé, voilà justement ce que je voudrais savoir depuis quinze jours.

— Eh, morbleu ! vous êtes espion de police !

— Mouchard !

— Mouchard.

Le curé sauta de sa chaise, les joues pourpres, les lèvres tremblantes : Monsieur !... — Mais ce n'est pas à vous que j'ai à parler, dit-il en sortant précipitamment du cabinet.

Il courut à la porte du ministre :

— Je vous prie de m'entendre une minute, citoyen ministre, dit-il d'une voix altérée.

Fouché, quoiqu'un peu surpris à la vue de cette figure renversée, reconnut parfaitement Michel Perrin et lui permit de le suivre.

— Eh bien ! qu'est-ce ? demanda-t-il dès qu'ils furent seuls : as-tu donc découvert quelque conspiration, pour être ainsi hors de toi ?

— J'ai découvert que vous vous êtes joué d'un ami d'enfance, répondit le bon curé avec un courage que lui donnait son ressentiment.

— Que je meurs si je sais ce que tu veux dire, répondit Fouché en le regardant, comme pour s'assurer que celui qui lui parlait était dans son bon sens.

— M'employer !... m'employer comme espion ! s'écria Michel Perrin.

— Il me semble que le scrupule te vient tard, dit Fouché ; quand on est depuis quinze jours affidé dans la police...

— Est-ce que je le savais ! s'écria le pauvre curé.

— Quoi ! vraiment, tu ne le savais pas ? Tu le devines aujourd'hui ? dit le ministre ; et, frappé du comique de la situation, il partit d'un grand éclat de rire.

— Je ne l'aurais jamais deviné, répondit fièrement Michel Perrin ; votre homme vient de me le dire.

Fouché ne rit plus ; et s'approchant de son camarade de classe : — Il y a eu malentendu, Michel, dit-il en lui prenant la main, oublions cela et restons bons amis ; d'autant plus, ajouta-t-il, que j'ai une excellente nouvelle à te donner, c'est qu'on va te rendre la cure.

— Encore une plaisanterie ! dit Michel Perrin en levant les épaules d'un air incrédule.

— Non, sur ma foi : le culte est rétabli. Tu recevras de mes nouvelles avant peu ; car, en attendant, je te conseille de retourner près de ta sœur. Paris est plein de gens beaucoup trop malins pour toi ; et comme il faut vivre, continua Fouché en tirant d'un tiroir un rouleau de vingt-cinq louis, prends ceci.

— Non, non, point d'argent, dit le bon curé en repoussant la main du ministre.

— Prends donc ! Tu n'imagines pas, j'espère, que ce soit une gratification pour les services que tu as rendus, dit Fouché en éclatant de rire ; c'est moi qui te le donne, pour toi, pour ta sœur.

— À la bonne heure, répondit Michel Perrin attendri. Je ne refuse pas le don d'un honnête homme.

Fouché étouffa un soupir. — Adieu, dit-il, retourne à Dijon.

L'année suivante, Michel Perrin avait repris ses fonctions à N^{...}, et Madeleine était redevenue dame et maîtresse du presbytère. Si Madeleine, un peu vaniteuse de sa nature, faisait remarquer à son frère, quand ils sortaient de l'église, que tous les

paysans ôtaient leur chapeau : — Oui, oui, lui répondait tout bas le curé en souriant, les braves gens ne savent pas que j'ai été quinze jours mouchard.

Madame de Bawr.



JEUNE FILLE

Elle est la plus jolie entre les plus charmantes :
 Sa joue est un bouquet fleuri par les avrils ;
 Ses yeux calmes et purs, ombragés de longs cils,
 Des sources de cristal, au fond d'un bois, dormantes.

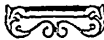
Sa blonde chevelure est un nuage d'or,
 Sa voix est un cantique, une aube son sourire.
 Je songe, en contemplant la vierge que j'admire,
 Que ce coffret de prix doit cacher un trésor.

La fraîcheur de son front dit celle de son âme ;
 Nul inquiet désir, nulle troublante flamme
 Dans ce marbre vivant ne saurait s'allumer.

Tout est parfait : son goût, son air, son attitude,
 Elle éblouit sans art et comprend sans étude.
 Il ne lui manque rien... sauf un cœur pour aimer.

Mérys.

1893.



LE THÉÂTRE A PARIS

ODÉON : *Colinette*, pièce en quatre actes de MM. Lenôtre et Gabriel Martin. —
THÉÂTRE ANTOINE : reprise de *Rolande* de M. de Grammont et de *Lidoire* de
M. Courteline.

Les deux pièces qui à l'Odéon et au Théâtre-Antoine ont inauguré la saison dramatique ne méritent certainement pas de passer les mers. C'est ce qui me permet de n'en parler que brièvement. Il faut attendre encore pour rencontrer quelque *Cyrano de Bergerac* qui ramène l'attention sur nos scènes parisiennes. *Colinette* et *Rolande* n'ont obtenu toutes deux qu'un honorable demi-succès. Elles passeront un mois sur l'affiche pour disparaître ensuite, et définitivement, dans l'oubli.

Rien n'est plus différent que *Colinette* de *Rolande*, si ce n'est *Rolande* de *Colinette*. Le contraste suffit encore à marquer combien la marche actuelle de notre art dramatique est indécise et complexe. Voici une comédie romanesque ; et voici un drame pessimiste. Et il y a toutes les illusions doucement absurdes dans l'une et toute l'amertume méchante et plate dans l'autre.

Colinette appartient à ce genre particulier de drames historique que le *Verre d'eau* de Scribe et *Mme Sans-Gêne* de M. Sardou ont, à des époques diverses, illustré. L'anecdote, le détail des costumes, la gaieté superficielle y tiennent lieu du sens du passé.

Mais cette fois, c'est la première Restauration qui fournit le cadre et le fond du tableau. L'époque était jusqu'à présent négligée. Et c'est la plus grande originalité que je reconnaitrai à MM. Lenôtre et Gabriel Martin de l'avoir remis en honneur. Nous sommes au lendemain des Cents-Jours, sous cette terreur

blanche où l'on voyait des conspirateurs dans tous les généraux restés fidèles à l'Empereur tombé. L'un d'eux, Collières, n'a pu passer à l'étranger. La défaite de Waterloo l'a surpris à l'extrémité de la France. Traqué par la police royaliste, il s'est réfugié à Paris et se présente un beau matin chez un de ses compagnons d'armes, le lieutenant-colonel de Rouvray.

Celui-ci a dû à sa famille fidèle au Roy jusque dans l'exil de n'être pas inquiété pour son passé de soldat de « l'usurpateur » et pour ses opinions libérales. Il a gardé son grade, sinon recouvré son crédit. Mais on a d'importants griefs contre lui, ne serait-ce que de s'être mésallié avec la fille d'un ancien tanneur, Colette Bardoux, qui avait pourtant cette excuse — mais valable pour son mari seul — d'être jolie et d'être riche. Collières ne pouvait tomber dans un milieu plus suspect. Sa présence, si elle est découverte, va achever de ruiner le crédit déjà très douteux de ses amis.

Heureusement que Colette Bardoux, « Colinette », est une femme de tête et d'esprit. Elle accepte sans hésitation la lourde tâche de sauver le proscrit. Et elle le sauvera. Ce que femme jolie veut... Déjà sa grâce, rendue plus piquante par les timidités et les gaucheries d'un début à la cour, l'ont fait remarquer du roi. Louis XVIII n'a pas trouvé mauvais qu'on manquât aux vieilles lois de l'étiquette. La jeunesse a tous les droits. Lorsqu'elle s'est assise sans hésiter sur un tabouret réservé aux princesses, le roi s'est amusé de son embarras. Il a souri et il lui a adressé un madrigal dans le goût de ce XVIII^e siècle qui est resté son temps de prédilection. Les courtisans ont pris ce sourire pour un commencement de faveur. La favorite d'hier vient de se retirer à la campagne. Sa place est à prendre. Tout le monde, sauf Colinette, décide *in petto* que Colinette la prendra.

Il n'y a pas jusqu'au lieutenant général de la Police, M. d'Albarède, qui ne se mêle de l'intrigue. Ce grand seigneur resté, comme son roi, d'une autre époque, traite les frivolités comme des affaires importantes et les affaires importantes comme des frivolités. Il faut que le roi s'amuse pour qu'il ne s'occupe pas de son royaume. « Procurons-lui, se dit d'Albarède, cette jeune femme. J'y gagnerai sa faveur et ma tranquillité. » Aussi entre-

prend il habilement la future favorite. Colinette le laisse venir. Elle a, elle aussi, son idée. Que lui importe la faveur royale ! C'est simplement le passeport de Collières qu'elle veut. Elle a vite fait de comprendre les projets cachés et équivoques de d'Albarède et de prétexter, pour lui être indocile, la présence de son jeune mari. Qu'à cela ne tienne : on l'enverra en mission. Et d'Albarède signe au bout du premier entretien le papier libérateur qui, dans son esprit, eyile M. de Rouvray mais qui, en réalité, sauvera Collières.

La partie est gagnée. Mais il y a encore deux actes à remplir. Ce n'est donc que la première manche. Vous dirai-je comment d'Albarède apprend la supercherie dont il a été victime ? Imaginez plutôt la première ficelle dramatique venue. MM. Lenôtre et Martin n'ont pas été cherché bien loin. Toujours est-il que le lieutenant général de la police (avez-vous remarqué qu'au théâtre les policiers sont toujours les dupes ?) que d'Albarède surprend Colette soupant tranquillement au coin de son feu avec son mari qu'il croyait au diable.

La partie est perdue. Rassurez-vous. Il reste un acte à remplir et nous n'avons pas vu Louis XVIII. Pas de drame sur l'Empire sans une apparition de Napoléon 1^{er}. Pas de drame sur la Restauration sans l'intervention de Louis XVIII. Le voici, quand la toile se lève, à demi couché dans un large fauteuil, sa jambe goutteuse sur un tabouret avec, à côté de lui, la pauvre table d'exil qu'il conserva toujours au temps de sa splendeur comme un souvenir du triste et aventureux passé. Il est sanguin, il est obèse ; mais l'œil est vif encore. Avec sa perruque blanche, son habit bleu à bouton d'or, ses culottes gris-perle, ses guêtres de velours, l'acteur Chelles, qui joue ce rôle — et merveilleusement — paraît un des personnages des caricatures du temps qui se serait soudain animé. L'esquisse du caractère n'a pas été tracé par les auteurs avec moins de sûreté. Sans doute la physionomie est adoucie et arrangée pour le théâtre. Mais les traits essentiels y sont. Ils n'en faut pas plus pour amuser un public. Bon homme au fond, mais sans illusions sur les hommes, avec une tendance à rire des admirations de commande qui l'entourent et une singulière perspicacité pour faire la part du faux dans les flatte-

ries qu'on lui décerne, doux, paisible, raisonnable, modeste sans manquer de dignité, Louis XVIII, comme les derniers Bourbons. avait toutes les vertus privées, à défaut du génie de ses ancêtres. Ses faiblesses étaient sans conséquences, ses vices sans portée. Horace le consolait de la vieillesse et la conversation d'une femme aimable de n'en être pas aimé. C'était le représentant modéré jusqu'à l'effacement d'une époque charmante dont il avait les grâces d'esprit sans en partager les excès.

Les auteurs ont eu beau jeu à le rendre sympathique. Ils ont pu sans invraisemblance lui prêter le plus aimable rôle. Il dénoue par une plaisanterie cette situation difficile. C'est un *Deus ex machina* bon enfant. Mme de Rouvray qui a obtenu une audience lui dévoile les méchants projets de d'Albarède. Et comme il se trouve dans l'impossibilité de gracier sans restriction un criminel d'Etat, il prend le parti de fermer les yeux sur sa fuite. Colinette qui a compris ses intentions éloquentes révèle, seconde Mme de La Vallette, les habits de son mari, lui donne les siens et fait passer le prisonnier par le cabinet du bon roi qui feint de n'y avoir rien vu. Le public n'en demande pas davantage pour être satisfait.

Je n'insisterai pas plus qu'il ne convient sur les défauts de cette petite pièce, sur les invraisemblances et les maladresses techniques qui y sont nombreuses ni davantage même sur cet agaçant parti-pris de ne voir l'histoire que par le petit trou de la lorgnette. En somme l'ouvrage est sans prétention. Il plaît par sa légèreté, et l'impression générale qu'on en retire n'est pas fautive. C'est bien là cette époque d'indulgence et d'apaisement, mais aussi d'oubli et de frivolité où le xviii^e siècle essaie, mais vainement, de revivre dans le xix^e, avec quelques-unes de ses grâces, moins de brutalité dans ses vices et une étrange inintelligence des événements terribles dont pendant vingt ans il a été victime : un roi débonnaire et fin, une Cour d'ambitieux et d'incapables mis en appétit pour la curée qu'elle espérait par un quart de siècle de privations et, plus sage, plus perspicace, plus solide la bourgeoisie qui se maintient sur cet amoncellement de ruines.

Mlle Yahne a, dans le rôle de Colinette, toutes les grâces de

petite fille déjà formée qui expliqueraient pour les méchants la mansuétude royale ; et j'ai déjà dit le bien qu'il faut penser de la création du rôle de Louis XVIII par M. Chelles.

••

N'était l'exceptionnelle interprétation que le Théâtre Antoine donne aux œuvres les plus médiocres, je n'aurais pas garanti le succès de *Rolande*. La pièce du reste ne se maintiendra pas longtemps sur l'affiche, et il est sans excuse qu'on ait eu la pensée de la reprendre. C'est du théâtre libre des plus mauvais jours, cette histoire sommairement contée d'un baron Hulot (1) plus méprisable et beaucoup moins complexe que son devancier. Je ne veux pas faire à mes lecteurs l'injure de m'y arrêter longuement. Si le très intelligent directeur du théâtre veut tirer une indication de sa mésaventure, il faut qu'il la prenne dans la comparaison de ce mélo en cinq actes prétentieusement réaliste et de la petite piécette de Courteline, *Lidoire*, qui la suit, si franchement réelle. Mes lecteurs d'Amérique ont là une occasion de faire connaissance avec l'extraordinaire auteur du *Client sérieux*, de *Bourbouroche*, de la *Cinquantaine*, du *Train de 8 heures 47* et de *Lidoire*. Je ne crois pas qu'il y ait dans la littérature du XIX^e siècle finissant un créateur d'hommes qui donne une si intense et si complexe impression de vie et de vérité.

(1) *La Cousine Bette*, de Balzac.

Philippe Malpy.



LE MADÈRE

Parmi les grands vins, le Madère occupe une place importante. Sa renommée est universelle et il est, avec le champagne, le vin d'honneur sur les tables somptueuses.

Nous voulons parler du **Madère**, car sous cette étiquette suggestive combien voyens-nous vendre et consommer un vin quelconque indigne de porter le nom de ce grand cru et qui le déshonore.

Afin de remédier autant que possible à cette fraude et pour donner au commerce un vin *pur* et de *premier ordre*, les principaux propriétaires de l'*Ile de Madère* se sont imposé de lourds sacrifices et sont arrivés à reconstituer la production.

Parmi ces dernières, la **GRANDE MARQUE Ilha da Madeira de Funchal**, dont les vignobles dans cette île incomparable sont d'une beauté et d'une richesse inouïes, est une de celles qui est parvenue à récolter le vin le plus pur et le plus délicat.

On peut dire que le **MADEIRA FUNCHAL** est un des rares vins qui renferment les qualités auxquelles se reconnaissent les grands crus et qui sont l'apanage des premières marques.

M. CONSTANT ENFER, 48, rue Neuve-des-Petits-Champs, agent général du **MADEIRA** pour Paris et les départements limitrophes a réussi, d'ailleurs, à le rendre célèbre et à le faire adopter par le grand monde.

∴

L'éloge du champagne de G. LOUBET, de REIMS, n'est plus à faire. Il lutte au premier rang contre les vieilles et riches marques avec un avantage toujours croissant. La faveur dont il jouit est bien méritée, car on ne saurait s'imaginer à quel degré de confort les caves de la maison G. LOUBET sont aménagées et quels perfectionnements y sont établis, afin que rien ne puisse nuire à ses qualités qui en font l'égal des meilleures marques.

CONSTANT ENFER, 48, rue Neuve-des-Petits-Champs, agent général pour la France.

MADAME NAPOLEON LAMARCHE ET SA JEUNE FILLE DIANA

Rendues à la santé et au bonheur, par l'usage des Pilules Rouges du Dr. CODERRE

Madame Lamarche souffrait du retour de l'âge, sa fille pâle et faible souffrait de faiblesse féminine et de débilité générale.

La mère et la fille, toutes deux jouissant maintenant d'une parfaite santé, recommandent à toutes les femmes et les jeunes filles malades de ne plus souffrir mais de se guérir en prenant l'unique remède au monde pour les maladies des femmes : Les Pilules Rouges du Dr. Coderre.

Pourquoi suis-je toujours si fatiguée? Pourquoi suis-je toujours si faible? Pourquoi suis-je toujours si misérable? — Ces questions sont répétées et entendues tous les jours, à chaque instant dans toutes les maisons. Elles sont faites par des jeunes filles aussi bien que par des femmes. — Jeunes filles, épouses et mères de famille, vous avez perdu votre bonheur, vous ne jouissez pas de la vie, parce que vous souffrez de maladies particulières à votre sexe. Tout vous fatigue, vous vous sentez tristes, découragées, vous souffrez de maux de reins, troubles nerveux, lassitudes, irrégularité des menstrues, douleurs dans le bas-ventre, prostration physique et morale. Ces symptômes vous conduiront à des maladies incurables, peut-être à la mort, si vous les négligez, il faut donc de suite prendre le seul remède qui peut vous guérir. Les Pilules Rouges du Dr Coderre sont l'unique remède au monde dont les femmes peuvent compter pour se guérir: elles ont guéri des milliers de jeunes filles et de femmes, de tout âge et de toutes conditions, elles ont sauvé des milliers de vies. Lisez les deux témoignages suivants: « Il y a trois ans je commençais à être très souffrante de maladies causées par le retour de l'âge. J'avais des douleurs dans la tête, mal d'estomac, mal de dos. J'avais des chaleurs qui me mettaient toute en transpiration, mal dans les côtés et douleurs dans tous les membres. Ma digestion était très mauvaise. J'avais perdu la mémoire, j'étais triste et découragée. J'étais obligée de rester couchée, je ne pouvais rien manger, je vivais au pain et à l'eau. J'étais rendue au dernier degré de faiblesse, quand une amie me conseilla d'essayer les Pilules Rouges du Dr Coderre. J'ai suivi son conseil et, aujourd'hui, je suis parfaitement bien, je ne souffre plus que d'une chose: c'est le besoin de toujours manger. Je me sens une toute autre personne. Je vous permets de publier mon témoignage et je ne

Rappelez-vous que nous avons à votre disposition un éminent médecin spécialiste pour les maladies des femmes. Envoyez-lui une description complète de votre maladie. Le médecin vous répondra confidentiellement et absolument pour rien. Adressez comme suit: « Dept. medical, boîte 2306, Montréal. »

En garde contre les Pilules qu'on vous offre à la douzaine, au cent ou à 25 la boîte. Ces pilules sont des imitations, refusez-les. Si vous ne pouvez vous procurer les Pilules Rouges du Dr Coderre où vous demeurez, écrivez-nous en envoyant 0 fr. 50 en timbres-poste pour une boîte ou \$ 2 fr. 50 par lettre enregistrée ou mandat-poste pour six boîtes. Nous les envoyons dans toutes les parties du pays et à l'étranger franc de port. Donnez votre adresse complète afin d'éviter tout retard. Adresses: Compagnie chimique franco-américaine, boîte 2306, Montréal, Can.



Monsieur NAPOLEON LAMARCHE



Mlle DIANA LAMARCHE

manquerai jamais de recommander ce précieux remède. Mme Nap. Lamarche, 4, rue Rose de Lima Saint-Henri, Montréal. »

Encore une autre preuve, lisez: « Je demeure avec mes parents, et je travaille à la manufacture de coton. Depuis un an, j'ai constamment souffert de grande faiblesse causée par la pauvreté du sang. J'avais toujours mal à la tête, douleurs dans les reins, mal d'estomac, de côtés, le cœur malade, pas de courage pour rien, toujours prête à pleurer. A chaque mois j'aurais des douleurs atroces, et j'étais obligée d'être deux ou trois jours sans pouvoir aller travailler. Aucun remède ne m'avait soulagé. Encouragée par l'exemple de ma mère qui s'était guérie par les Pilules Rouges du Dr Coderre, je résolus d'en prendre, et c'est à peine croyable, mais je suis complètement guérie. Puisse mon exemple encourager toutes les jeunes filles malades à se guérir comme moi. Diana Lamarche. »

Les Pilules Rouges du Dr Coderre sont un remède sûr et certain pour le beau mal, le mal de tête, les maux de reins, de côtés, elles font descendre les pieds et les mains, douleurs des maladies mensuelles, douleurs dans le bas-ventre, irrégularités, leucorrhée, hystérie, douleurs dans l'estomac, toutes les maladies du changement d'âge, manque d'énergie, fatigue après le moindre exercice, vertige, étourdissements, bourdonnement dans les oreilles, dépression de l'esprit ou mélancolie; aux femmes pâles et faibles, les Pilules Rouges du Dr Coderre sont du sang rouge, riche et pur, elles rendent: les joues roses, les yeux ternes luisants, l'appétit aux estomacs faibles, celles qui la maladie rendent de mauvaise humeur deviennent souriantes et courageuses. Les Pilules Rouges du Dr Coderre peuvent être prises par la femme la plus délicate, elles sont recommandées en tout temps et sous toute condition.

LA MODE PARISIENNE

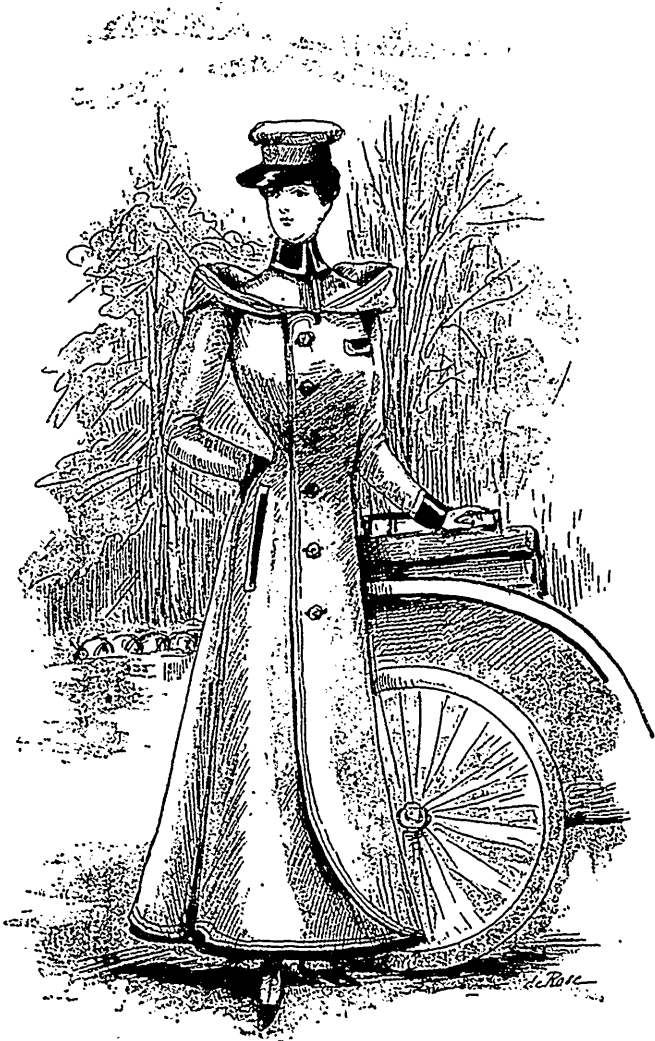
L'Administration de la REVUE DE DEUX FRANCS se charge de fournir les patrons sur demande.



1. Robe de visite en cachemire drap. La jupe, évasée du bas et montée derrière en deux plis couchés, est garnie de biais de satin. Le corsage, à dos tendu, le devant très peu blousé à la taille, est garni des mêmes biais et décolleté sur un empiècement de taffetas finement plissé. Manche presque plate.

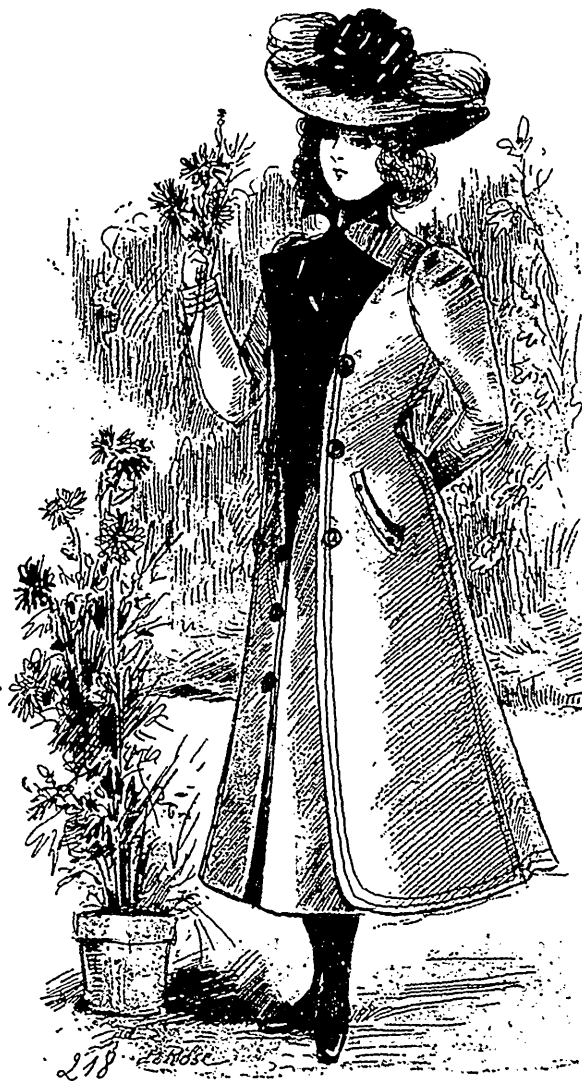
2. Robe de réception. Jupe peplum en soie unie, dentelée et bordée d'un biais de velours, posée sur une seconde jupe en soie rayée. Corsage et manches en même soie rayée; le dos du corsage tendu, le devant ouvert sur un plastron, est croisé et garni de deux revers dentelés comme la tunique et formant col châle derrière. Col droit et ceinture de velours.

LA MODE PARISIENNE



3. Costume d'automobile. Grande redingote en drap uni, le devant arrondi et fermé sous des boutons de fantaisie. Poche dans la jupe et sur le côté du corsage. Grand capuchon pointu dans le dos. Col rabattu en velours. Manche tailleur terminée par un parement de velours.

LA MODE PARISIENNE



4. Manteau long pour fillette de 12 ans en drap uni. Forme redingote ajustée du dos, droite devant. Le milieu du dos est sans couture, l'ampleur de la jupe donnée par deux plis pris sous la taille et chaque couture dissimulée sous une baguette piquée. Les devants sont arrondis sur un double devant garni de deux revers de velours. Col cassé en velours. Boutons de fantaisie et poche en biais. Manche tailleur terminée par une baguette piquée.



6. Collet fantaisie.

5. Robe pour fillette de 14 ans, en voile; la jupe forme un empiècement finement plissé. Le corsage, un peu vague à la taille, est plissé comme la jupe avec le même mouvement et ferme sous le bras. Une ceinture drapée en soie unie entoure la taille, croise derrière et est ramenée de chaque côté du corsage arrêtée sous un chou. Manche à petit plis en pointe sur la main.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DES JOURNAUX DE MODES PROFESSIONNELS DES COUTURIÈRES ET CONFECTIONNEUSES. — Anc. Maison L. MICHAU. A.-J. LAROCHE, direct., succ., 3, rue de Richelieu, Paris. — Exposition universelle 1889, médaille d'or, concours commercial de Tunis. — *La Couturière*, organe professionnel; *L'Art de la Couture*, publication de grandes figurines; *L'Élégance*, robes et confection; *Les Toilettes modèles*, gr. édit. avec album; *Le Luxe*, gr. édit. parisienne; *Le Monde et les Théâtres*, arts, modes, illustrations, sports; *La Mode Tailleur pour Dames*; *La Modiste française*. — Travestissements. — Cours de coupe. — Fabrique de mannequins pour couturières. — Toutes les lettres, mandats, renseignements doivent être adressés à M. A.-J. LAROCHE, direct. — Adresse télégraphique: *Licho-Paris*. — Téléphone Paris-Province 111.27 — Spécimen sur demande

Le Directeur-Gérant : A. STEENS.

Paris. — Typ. A. DAVY, 52, rue Madame. — Téléphone.